

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVI^e ANNEE. - N° 10

VENDREDI 2 FÉVRIER 2007

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 2 FÉVRIER 2007

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Convocations de Commissions	247
VILLE DE PARIS	
Ouverture d'une école maternelle située 68, rue de Rochechouart, à Paris 9 ^e (Arrêté du 23 janvier 2007).....	247
Reprises par la Ville de Paris de concessions perpétuelles abandonnées dans le cimetière parisien du Père-Lachaise (64 ^e division) (Arrêté du 25 janvier 2007).....	247
Annexe : liste des concessions	248
Annulation de reprise par la Ville de Paris d'une sépulture abandonnée dans le cimetière du Père-Lachaise (27 ^e division — cadastre 390) (Arrêté du 25 janvier 2007)	248
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture). — (Arrêté modificatif du 23 janvier 2007)	249
Modification de la composition de la commission des marchés de la Direction des Finances (Arrêté du 26 janvier 2007)	250
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2007-001 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux voies du 9 ^e arrondissement (Arrêté du 23 janvier 2007).....	251
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-006 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue des Saints-Pères et réglementant, à titre provisoire, la circulation publique sur une partie de la rue de Grenelle située à Paris 6 ^e et 7 ^e arrondissements (Arrêté du 18 janvier 2007)	251
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-011 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rues Letellier et Frémicourt, à Paris 15 ^e (Arrêté du 22 janvier 2007)	252
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-012 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15 ^e arrondissement (Arrêté du 22 janvier 2007)	252
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-013 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue de Grenelle, à Paris 7 ^e (Arrêté du 24 janvier 2007).....	252
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2007-006 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de la Pompe, à Paris 16 ^e (Arrêté du 23 janvier 2007).....	253
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2007-002 relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de deux voies du 10 ^e arrondissement (Arrêté du 21 janvier 2007).....	253
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-006 instituant, à titre provisoire, la règle de stationnement gênant la circulation publique rue Jean-Pierre Timbaud, à Paris 11 ^e (Arrêté du 19 janvier 2007)	254
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-008 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de Vaucouleurs, à Paris 11 ^e (Arrêté du 26 janvier 2007)	254
Direction de la Voirie et des Déplacements — Régie de recettes n° 1077 — Carrières. — Nomination du régisseur et de ses mandataires suppléants.....	254
Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la liste des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction Générale de l'Information et de la Communication (Arrêté du 25 janvier 2007)	254
Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la liste des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction Générale de l'Information et de la Communication (Arrêté du 25 janvier 2007).....	255
Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la liste des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (Arrêté du 25 janvier 2007)	255
Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la liste des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (Arrêté du 25 janvier 2007)	256

Direction des Ressources Humaines. — Réintégration et affectation de deux administrateurs de la Ville de Paris	256
Direction des Ressources Humaines. — Maintien en fonctions d'un administrateur de la Ville de Paris	257
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne exceptionnel pour l'accès au corps des secrétaires de documentation de la Commune de Paris ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 26 postes	257
Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité mécanicien ouvert à partir du 27 novembre 2006 pour 1 poste	257
Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat inscrit sur la liste complémentaire d'admission établie à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité mécanicien ouvert à partir du 27 novembre 2006	257
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité entretien des bâtiments ouvert à partir du 27 novembre 2006 pour 2 postes	257
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité entretien des bâtiments ouvert à partir du 27 novembre 2006 pour 2 postes	257
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la branche d'activité espaces verts — spécialité sylviculture — ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 2 postes	258
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la branche d'activité espaces verts — spécialité sylviculture — ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 4 postes	258
Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la branche d'activité équipements sportifs, ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 3 postes	258
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la branche d'activité équipements sportifs, ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 5 postes	258

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Patrimoine et de l'Architecture). — (Arrêté modificatif du 23 janvier 2007)	258
---	-----

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-20061 portant mesures temporaires de restriction de la circulation du quai d'Austerlitz, à Paris 13 ^e (Arrêté du 25 janvier 2007)	260
Arrêté n° 07-0005-DPG/5 relatif à la nomination et au renouvellement de l'agrément des médecins siégeant au sein des commissions médicales chargées d'apprécier l'aptitude physique du personnel de la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire de catégorie D (transport en commun) (Arrêté du 23 janvier 2007)	260

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 07-0257 portant délégation de signature de la Directrice Générale. — (Arrêté modificatif du 26 janvier 2007)	261
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure (choix) au titre de l'année 2006	262
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe au titre de l'année 2006	262
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif au titre de l'année 2006	262

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris susceptible d'être prochainement vacant	262
Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H)	262
Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H)	262
Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	262
Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	263
Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie B (F/H)	263
Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)	264

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction de l'Urbanisme. — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux	265
Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007	265
Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007	266
Urbanisme. — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007	267
Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007	269

Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007	270
Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007	271
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des chefs désinfecteurs des étuves (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel	272
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel	272
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel	272

CONSEIL DE PARIS

Convocations de Commissions

MARDI 6 FEVRIER 2007
(salle au tableau)

- A 10 h 30 — 2^e Commission du Conseil Municipal.
- A 10 h 30 — 2^e Commission du Conseil Général.
- A 11 h — 4^e Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 3^e Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 3^e Commission du Conseil Général.

MERCREDI 7 FEVRIER 2007
(salle au tableau)

- A 9 h — 5^e Commission du Conseil Municipal.
- A 9 h — 6^e Commission du Conseil Municipal.
- A 9 h — 6^e Commission du Conseil Général.
- A 10 h 30 — 9^e Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 7^e Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 7^e Commission du Conseil Général.
- A 14 h 30 — 8^e Commission du Conseil Municipal.
- A 17 h — 3^e Commission du Conseil Municipal (Plan de Déplacement de Paris).

JEUDI 8 FEVRIER 2007
(salle au tableau)

- A 10 h 30 — 1^{re} Commission du Conseil Général.
- A 10 h 30 — 1^{re} Commission du Conseil Municipal.

VILLE DE PARIS

Ouverture d'une école maternelle située 68, rue de Rochechouart, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 123-45 et R. 123-46 ;

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de l'Agriculture et de la Forêt et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé des collectivités territoriales, en date du 19 juin 1990, relatif à la protection contre les risques d'incendie dans les établissements concourant au service public d'éducation et dont les collectivités locales ont la charge ;

Vu l'avis de la Sous-Commission de Sécurité de la Préfecture de Police en date du 31 août 2006 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Police en date du 12 septembre 2006 ;

Sur proposition de la Directrice des Affaires Scolaires ;

Arrête :

Article premier. — L'école maternelle située 68, rue de Rochechouart, Paris 9^e arrondissement, d'une capacité maximale de 5 classes, est déclarée ouverte au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 19 juin 1990 susvisé.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter de la date d'ouverture des locaux.

Art. 3. — A partir de cette date, la responsabilité du respect des dispositions relatives à la sécurité contre l'incendie relève du directeur de l'école.

Art. 4. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris ;

— à M. le Préfet de Police ;

— à M. le Directeur de l'Académie de Paris ;

— à Mme la Directrice de l'école maternelle.

Fait à Paris, le 23 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Ecoles

Alexandre HENNEKINNE

Reprises par la Ville de Paris de concessions perpétuelles abandonnées dans le cimetière parisien du Père-Lachaise (64^e division).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2223-4, L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir au Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant règlement général des cimetières parisiens, et notamment les dispositions des articles 45 et 47 ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2006 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu les procès-verbaux dressés conformément aux dispositions du Code précité, ainsi que les différentes pièces annexées relatives à l'affichage, constatant que les concessions dont suit l'énumération, ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation qui y a été effectuée date d'au moins dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence des lieux ;

Arrête :

Article premier. — Les concessions perpétuelles ci-après indiquées, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la Ville de Paris.

Art. 2. — L'administration disposera librement des matériaux des monuments et des emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains repris et à leur ré-inhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet au cimetière du Père-Lachaise.

Art. 4. — Après accomplissement de ces différentes opérations, ces concessions reprises pourront être attribuées à des concessionnaires par le Maire de Paris.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché à la Conservation du cimetière du Père-Lachaise ainsi qu'à l'Hôtel de Ville.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Administrateur,
Chef du Service des Cimetières
Pascal-Hervé DANIEL

Annexe : liste des concessions

Liste des concessions perpétuelles abandonnées, reprises par la Ville de Paris conformément aux dispositions des articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-25 du Code général des collectivités territoriales.

Cimetière de l'Est dit du Père-Lachaise (64^e division)

N° d'ordre	Nom du concessionnaire	N° de la concession	N° du cadastre
1	GOMEZ	159 PA 1840	8
2	DURAND	2119 CC 1875	22
3	RECURAT	1855 CC 1876	26
4	COUTTY	42 PP 1879	37
5	CHENU	3971 CC 1875	48
6	CHARPENTIER	1300 PP 1879	49
7	DUVAL	1403 PP 1882	66
8	REVOL	321 PP 1882	69
9	VERBEECK	58 PP 1882	70
10	TORBIER	1662 PP 1881	74
11	DORNIER	1576 PP 1881	76
12	VERISSI	1504 PP 1881	78
13	DOUCHEZ	984 PP 1881	79
14	KLEAU	1292 PP 1881	81
15	VILLAN	176 PP 1880	88
16	BASILE	1068 PP 1881	94
17	LAURENT	1000 PP 1881	96
18	GOYARD	2538 CC 1877	98
19	BRIERE	1461 CC 1874	99
20	MATHIEU	809 PP 1881	101
21	FREY	830 PP 1881	102
22	PIVER	674 PP 1881	108
23	COSSON	3562 CC 1876	112
24	RAYMOND	1793 PP 1882	113
25	STREMSDOERFER	32 PP 1883	114
26	VARÉ	13 PP 1883	116
27	MALIDOR	2379 PP 1882	119

28	ROBERT	351 PP 1893	121
29	DANZEL	392 PP 1893	126
30	HORN	410 PP 1893	127
31	SAVARY	72 PP 1894	134
32	COURTY	453 PP 1892	149
33	ROY	442 PP 1892	153
34	PLOT	129 PP 1894	172
35	CONTE	142 PP 1894	175
36	DEBEURÉ	226 PP 1894	190
37	CASTILLON et POULAIN	285 PP 1894	198
38	FREY	61 PP 1895	202
39	DESBOIS et TREGOGLY	97 PP 1895	206
40	MATHÉ	142 PP 1895	211
41	DEQUIN	266 PP 1895	217
42	SCHIFFERS	308 PP 1895	219
43	ANTOINE	32 PP 1896	223
44	GAZEAU	176 PP 1892	227
45	ROGER	93 PP 1896	232
46	GOUSTIAUX	159 PP 1896	242
47	BARBIN	3006 CC 1874	245
48	BLOT	229 PP 1896	260
49	BRUN	233 PP 1896	261
50	BÉDÉ	211 PP 1896	263
51	CRESPIN	221 PP 1896	264
52	CORCEVAY	207 PP 1896	265
53	GERMAIN	184 PP 1896	271
54	JOINDY	239 PP 1896	288
55	MEZERAY	245 PP 1896	294
56	LEMOINE et ARSEGUET	266 PP 1896	300
57	NOEL	290 PP 1896	308
58	THOMANN	27 PP 1897	315
59	CELLIER et BARRIÉ	57 PP 1897	320
60	MAS	246 PP 1896	327
61	LIBERT	68 PP 1897	341
62	BARBE	55 PP 1897	343

Annulation de reprise par la Ville de Paris d'une sépulture abandonnée dans le cimetière du Père-Lachaise (27^e division — cadastre 390).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2006 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 8 juin 1998 prononçant la reprise de concessions abandonnées situées dans le cimetière du Père-Lachaise et, en particulier, de la concession perpétuelle numéro 860 bis, accordée le 22 septembre 1830 au cimetière du Père-Lachaise à Mme Marie DARCET, née LACOSTE ;

Considérant que des travaux de remise en état de cette sépulture ont été effectués ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions de l'arrêté du 8 juin 1998, portant reprise de concessions abandonnées dans le cimetière

du Père-Lachaise sont abrogées en tant qu'elles concernent la concession perpétuelle numéro 860 bis, accordée le 22 septembre 1830 au cimetière du Père-Lachaise à Mme Marie DAR CET, née LACOSTE.

Art. 2. — La Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Administrateur,
Chef du Service des Cimetières
Pascal-Hervé DANIEL

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 janvier 2002 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés aux articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu la délibération en date du 5 avril 2004 portant définition du niveau auquel chacun des besoins de la Ville de Paris, dans le domaine des achats, doit être pris en compte, définition des principes applicables aux procédures adaptées, approbation des principes applicables aux conseils d'arrondissement ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la ville ;

Vu l'arrêté en date du 13 novembre 2001 nommant M. Jean-François DANON, Directeur du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 27 octobre 2004 nommant M. Jean-François DANON, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 27 juillet 2006 modifié le 29 novembre 2006, portant délégation de signature du Maire de Paris au Directeur du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

Remplacer « M. Alain DURAND, sous-directeur, chargé de la Sous-Direction des Ressources » par

« M. Alain DURAND, Directeur Adjoint, chargé de la Sous-Direction des Ressources ».

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour le Service des Ressources Humaines et de la Logistique (S.R.H.L.) :

Remplacer le paragraphe par :

« Mme Nicole DELLONG, attachée principale d'administration, chef du service, et, en cas d'absence ou d'empêchement du

chef de service, M. Sylvain ECOLE, attaché principal d'administration, chef du Service Juridique et Financier (effet du 1^{er} janvier 2007),

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté auxquels s'ajoutent tous les actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers. »

— Pour le Service Juridique et Financier (S.J.F.) :

Remplacer le paragraphe par :

« M. Sylvain ECOLE, attaché principal d'administration, chef du service, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, Mme Nicole DELLONG, attachée principale d'administration, chef du Service des Ressources Humaines et de la Logistique (effet du 1^{er} janvier 2007),

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté. »

Art. 3. — L'article 4 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour le Service des Ressources Humaines et de la Logistique (S.R.H.L.) :

Remplacer le premier paragraphe par :

« Mme Nicole DELLONG, attachée principale d'administration, chef du Service des Ressources Humaines et de la Logistique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme François PALFRAY, attachée des services, adjointe au chef du bureau, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers, préparés par le bureau, ainsi que les certifications conformes de documents » ;

— Pour le Service Juridique et Financier (S.J.F.) :

Remplacer le deuxième paragraphe par :

« M. Pascal ROBERT, attaché d'administration, chef du Bureau des Finances et de la Comptabilité (B.F.C.), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut CHAGNAS, attaché d'administration. »

Remplacer le troisième paragraphe par :

« M. Jacques de SURREL, attaché d'administration, chef du Bureau de la Prévention des Litiges et du Contentieux (B.P.L.C.) et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel BASSO et Mme Anne-Flore BRUNET, attachés d'administration, adjoints. »

Art. 4. — L'article 5 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour la Section d'Architecture de l'Hôtel de Ville (S.A.H.V.) :

Remplacer « Mme Marie-Hélène HIDALGO, ingénieur des travaux » par « Mme Marie-Hélène HIDALGO, ingénieur divisionnaire des travaux, »

— Pour la Section Locale d'Architecture des 8^e et 9^e arrondissements :

Remplacer « Mme Laurence VISCONTE, architecte-voyer » par « Mme Laurence VISCONTE, architecte-voyer en chef, »

— Pour la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement :

Remplacer « M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer » par « M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, »

— Pour la Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement :

Remplacer la paragraphe par :

« Mme Sylvie GENTY, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêche-

ment, Mme Christiane LE BRAS, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe par intérim, et Mme Isabelle NETO, attachée d'administration. »

Art. 5. — L'article 6 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour le Service Technique de l'Energie et du Génie Climatique (S.T.E.G.C.) :

Remplacer « M. Jacques VIOZELANGES, ingénieur des travaux » par « M. Jacques VIOZELANGES, ingénieur divisionnaire des travaux » et « M. Pierre-Bruno COLALONGO, ingénieur des travaux » par « M. Pierre-Bruno COLALONGO, ingénieur divisionnaire des travaux ».

Art. 6. — L'article 8 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements :

Remplacer « M. Eric PERTHUIS, ingénieur des travaux » par « M. Eric PERTHUIS, ingénieur divisionnaire des travaux »

— Pour la Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement :

Supprimer « M. Jean-François BROUILLAC, ingénieur des travaux. »

— Pour la Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement :

Supprimer « Mme Christiane LE BRAS, ingénieure divisionnaire des travaux »

Ajouter « M. Jean-François BROUILLAC, ingénieur des travaux. »

— Pour la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement :

Remplacer « M. Patrice MARING, ingénieur des travaux » par « M. Patrice MARING, ingénieur divisionnaire des travaux ».

Art. 7. — L'article 9 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

Remplacer le quatrième alinéa par :

— M. Sylvain ECOLE, attaché principal d'administration, chef du service juridique et financier, en qualité de membres de la commission, suppléants du président (effet du 1^{er} janvier 2007) ;

Remplacer le cinquième alinéa par :

— M. Pascal ROBERT, attaché d'administration, chef du bureau des finances et de la comptabilité, en qualité de membre de la commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut CHAGNAS, attaché d'administration ;

Art. 8. — L'article 10 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

Remplacer le paragraphe par :

« Délégation de signature est également donnée à M. Jean-François DANON, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à M. Alain DURAND, directeur-adjoint, chargé de la sous-direction des ressources, et à M. Sylvain ECOLE, attaché principal d'administration (à compter du 1^{er} janvier 2007), à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel. »

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 10. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

- à M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,
- à M. le Receveur Général des Finances,
- à M. le Directeur des Ressources Humaines,
- à M. le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture.

Fait à Paris, le 23 janvier 2007

Bertrand DELANOË

Modification de la composition de la commission des marchés de la Direction des Finances.

Le Secrétaire Général
de la Ville de Paris,

Vu l'article L. 2122-18 et L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération AJ-2006-24 des 11, 12 et 13 décembre 2006 par laquelle ont été fixés les différentes règles et principes dont la Ville entend se doter, pour l'application dudit code, et notamment son article 4 prévoyant la constitution de commissions des marchés au sein des services municipaux ;

Vu l'instruction du Secrétaire Général de la Ville de Paris du 10 février 2004 relative à la création dans chaque direction d'une commission des marchés ;

Vu l'arrêté et son annexe du 17 juin 2004 relatifs à la constitution de commissions de marchés au sein des services municipaux ;

Sur la proposition de la Directrice des Finances ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la commission des marchés de la Direction des Finances, figurant à l'annexe de l'arrêté en date du 17 juin 2004 fixant la constitution de commissions des marchés au sein des services municipaux et leurs compositions, est modifiée comme suit :

Président :

Titulaire : la Directrice des Finances.

Suppléants :

- le Directeur Adjoint en charge de la Sous-Direction des Finances,
- la chargée de la Sous-Direction des Ressources et des Réseaux.

Membres permanents et suppléants :

- la chargée de la Sous-Direction des Ressources et des Réseaux,
- Le Sous-Directeur des partenariats public-privé,
- le Chef du Bureau des Affaires Générales,
- le Chef du Bureau des Ressources Humaines,
- le Chef de la mission achat marché.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances,
- M. le Directeur des Ressources Humaines,

- M. le Directeur des Affaires Juridiques,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 26 janvier 2007

*Le Secrétaire Général
de la Ville de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2007-001 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux voies du 9^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant, que d'importants travaux de réhabilitation de l'immeuble situé aux n° 5-11 rue Sainte-Cécile, 1-5, rue du Conservatoire et 14-20, rue Bergère, à Paris 9^e sont en cours et qu'il est nécessaire d'instituer à titre provisoire la règle du stationnement gênant la circulation publique sur certaines sections de voies du 9^e arrondissement ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 29 janvier 2007 au 31 mars 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans les voies suivantes du 9^e arrondissement :

- Conservatoire (rue du) : côté pair, au droit du n° 10, côté impair, au droit du n° 17 ;
- Richer (rue) : côté pair au droit des n° 10 et 12.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 29 janvier 2007 au 31 mars 2008 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédictine PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-006 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue des Saints-Pères et réglementant, à titre provisoire, la circulation publique sur une partie de la rue de Grenelle située à Paris 6^e et 7^e arrondissements.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de mise en conformité de la signalisation tricolore du carrefour de la rue de Grenelle, à Paris 6^e et 7^e arrondissements, et de la rue des Saints-Pères, à Paris 6^e, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement dans la rue des Saints-Pères et la circulation publique, dans le tronçon de la rue de Grenelle, compris entre la rue des Saints-Pères et la rue Saint-Guillaume ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui se dérouleront du 29 janvier au 26 février 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 6^e arrondissement :

- Saints-Pères (rue des) :

- Au droit du n° 79 neutralisation de 4 places de stationnement, du 29 janvier au 22 février inclus.

Art. 2. — La rue de Grenelle, à Paris 7^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la rue des Saints-Pères et la rue Saint-Guillaume, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, les lundis 19 et 26 février 2007.

Art. 3. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, sera assuré.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-011 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rues Letellier et Frémicourt, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux de voirie rues Letellier et Frémicourt, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de ces voies ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 22 janvier au 16 février 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

- Letellier (rue) : au n° 51 ;
- Frémicourt (rue) : au n° 14.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 22 janvier et jusqu'à la fin des travaux prévue le 16 février 2007.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-012 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 15^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre de travaux de réhabilitation des égoûts, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section des rues de l'Abbé Groult, Bausset, Blomet, Général Beuret et Gerbert ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui se dérouleront jusqu'au 29 juin 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 15^e arrondissement jusqu'au 29 juin 2007 inclus :

- Abbé Groult (rue de l') : du n° 75 au n° 77 ;
- Bausset (rue) : au droit du n° 7 ;
- Blomet (rue) : en vis-à-vis du n° 82 bis et du n° 84 au n° 86 ;
- Général Beuret (rue du) : du n° 1 au n° 3 ;
- Gerbert (rue) : au droit du n° 14 et au droit du n° 15.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 29 juin 2007 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-013 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue de Grenelle, à Paris 7^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-0061 du 13 novembre 2003 modifiant l'arrêté préfectoral n° 00-10892 du 6 juin 2000 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G./G.I.C., à Paris 7^e ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie rue de Grenelle, à Paris 7^e, il convient de neutraliser à titre provisoire la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 19 au 23 février 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de Grenelle, à Paris 7^e arrondissement, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 19 au 23 février 2007 inclus dans sa partie comprise entre la rue des Saints-Pères et la rue de la Chaise.

L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 19 au 23 février 2007 inclus dans la rue de Grenelle, à Paris 7^e arrondissement, entre la rue des Saints-Pères et la rue de la Chaise.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté municipal susvisé du 13 novembre 2003 sont suspendues provisoirement, du 19 au 23 février 2007 inclus, en ce qui concerne l'emplacement G.I.G./G.I.C. situé au n° 9 de la rue de Grenelle, à Paris 7^e.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Patrick PECRIX

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2007-006 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de la Pompe, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux de voirie nécessite la mise en sens unique, à titre provisoire, d'une section de la rue de la Pompe, à Paris 16^e arrondissement ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui seront réalisés du 19 février au 2 mars 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire est instauré du 19 février au 2 mars 2007 inclus dans la voie suivante du 16^e arrondissement :

— Pompe (rue de la) : depuis la rue de la Tour vers et jusqu'à l'avenue Paul Doumer.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 4^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2007-002 relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de deux voies du 10^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'au titre de reprise de travaux dans un carrefour relevant de l'aménagement du programme « Quartier Vert Aqueduc », à Paris 10^e, d'importants travaux pour l'aménagement de plateaux surélevés doivent être entrepris simultanément dans la rue de l'Aqueduc, au droit du n° 34, et dans la rue de Château-Landon, du numéro 40, et nécessitent la mise en impasse d'une part de la rue de l'Aqueduc depuis la rue Chaudron vers et jusqu'au n° 36 de ladite voie, et d'autre part de la rue de Château-Landon, de la rue Chaudron vers et jusqu'au n° 29 de ladite voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 29 janvier 2007 au 23 février 2007 ;

Arrête :

Article premier. — Les voies suivantes du 10^e arrondissement sont mises en impasse, à titre provisoire :

— du 29 janvier au 23 février 2007 :

- Aqueduc (Rue de l') : à partir de la rue Chaudron vers et jusqu'au n° 36 de la voie.

- Château-Landon (Rue du) : à partir de la rue Chaudron vers et jusqu'au n° 29 de la voie.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Olivier CHRETIEN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-006 instituant, à titre provisoire, la règle de stationnement gênant la circulation publique rue Jean-Pierre Timbaud, à Paris 11^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant, que dans le cadre de travaux de voirie dans la rue Jean-Pierre Timbaud, à Paris 11^e, il est nécessaire d'y instituer la règle du stationnement gênant la circulation, à titre provisoire, dans une portion de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 22 janvier au 31 août 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 11^e arrondissement :

— Jean-Pierre Timbaud (rue) : côté terre-plein central, au droit des numéros 79 à 81 bis, côté trottoir au droit du n° 79.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 22 janvier au 31 août 2007 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-008 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de Vaucouleurs, à Paris 11^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans une portion de la rue de Vaucouleurs, à Paris 11^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 9 février 2007 ;

Arrête :

Article premier. — La rue de Vaucouleurs, à Paris 11^e, dans sa partie comprise entre la rue de la Fontaine au Roi et la rue Jean-Pierre Timbaud sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 9 février 2007.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

Direction de la Voirie et des Déplacements — Régie de recettes n° 1077 — Carrières. — Nomination du régisseur et de ses mandataires suppléants.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 15 janvier 2007 :

— Mme RENOARD Corinne, adjoint administratif, est nommée régisseur auprès de la Direction de la Voirie et des Déplacements, Inspection générale des carrières, à compter du 18 janvier 2007.

— Mme DAVID Suzanne et M. BOUCHENTOUF Farid sont nommés mandataires suppléants également à compter du 18 janvier 2007.

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la liste des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction Générale de l'Information et de la Communication.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du

26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération RH 2004-51 en date des 27 et 28 septembre 2004 réorganisant certains comités techniques paritaires de Direction et de Service ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction Générale de l'Information et de la Communication :

En qualité de titulaires :

- la déléguée générale à l'information ;
- le délégué général à la communication ;
- le sous-directeur des services généraux ;
- le responsable du 3975.

En qualité de suppléants :

- le chef du bureau des ressources humaines et de la logistique ;
- l'adjointe au délégué général à la communication ;
- le chef du bureau des affaires financières et des marchés publics ;
- le chef du plateau du 3975.

Art. 2. — L'arrêté du 12 avril 2005 désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité Technique Paritaire de la Direction Générale de l'Information et de la Communication est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Général de l'Information et de la Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la liste des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction Générale de l'Information et de la Communication.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération RH 2004-53 en date des 27 et 28 septembre 2004 réorganisant certains comités d'hygiène et de sécurité ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction Générale de l'Information et de la Communication :

En qualité de titulaires :

- la déléguée générale à l'information ;
- le délégué général à la communication ;
- le sous-directeur des services généraux ;
- le responsable du 3975.

En qualité de suppléants :

- le chef du bureau des ressources humaines et de la logistique ;
- l'adjointe au délégué général à la communication ;
- le chef du bureau des affaires financières et des marchés publics ;
- le chef du plateau du 3975.

Art. 2. — L'arrêté du 12 avril 2005 désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction Générale de l'Information et de la Communication est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Général de l'Information et de la Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la liste des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération RH 2004-51 en date des 27 et 28 septembre 2004, réorganisant certains comités techniques paritaires de direction et de service ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts :

En qualité de titulaires :

- la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts,
- l'Adjointe à la Directrice chargée de la coordination administrative,
- le Chef du Service exploitation des jardins,
- le Chef du Service de l'arbre et des bois,
- le Chef du Service des sciences et techniques du végétal,
- le Chef du Service des cimetières,
- le Chef de la Division du 15^e arrondissement,
- le Chef du Service des Ressources Humaines,
- le Chef du Bureau des relations sociales.

En qualité de suppléants :

- l'Adjoint à la directrice chargé de la coordination technique,
- le Chef du Service de l'animation et de la communication,
- le Chef du Service du paysage et de l'aménagement,
- le Chef du Service de l'écologie urbaine,
- l'Adjoint au Chef du Service exploitation des jardins,
- l'Adjoint au Chef du Service de l'arbre et des bois,
- l'Adjoint au Chef du Service des sciences et techniques du végétal,
- l'Adjoint au Chef du Service des cimetières,
- le Chef du Bureau de la gestion des personnels.

Art. 2. — L'arrêté du 20 avril 2005 désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité Technique Paritaire de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la liste des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération RH 2004-53 en date des 27 et 28 septembre 2004 réorganisant certains comités d'hygiène et de sécurité ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts :

En qualité de titulaires :

- la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts,
- l'Adjointe à la Directrice chargée de la coordination administrative,
- le Chef du Service exploitation des jardins,
- le Chef du Service de l'arbre et des bois,
- le Chef du Service des sciences et techniques du végétal,
- le Chef du Service des cimetières,
- le Chef du Service du patrimoine et de la logistique,
- le Chef du Service des Ressources Humaines,
- le Chef du Bureau de la prévention des risques professionnels.

En qualité de suppléants :

- l'Adjoint à la Directrice chargé de la coordination technique,
- le Chef du Service du paysage et de l'aménagement,
- le Chef du Service de l'écologie urbaine,
- l'Adjoint au Chef du Service de l'arbre et des bois,
- l'Adjoint au Chef du Service des sciences et techniques du végétal,
- l'Adjoint au Chef du Service des cimetières,
- le Chef de la Division des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements,
- l'Adjoint au Chef du Service du patrimoine et de la logistique chargé des divisions du patrimoine et des travaux,
- le Chef du Bureau de la formation.

Art. 2. — L'arrêté du 20 avril 2005 désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Réintégration et affectation de deux administrateurs de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 25 janvier 2007,

— M. Ludovic MARTIN, administrateur hors-classe de la Ville de Paris, détaché auprès du Ministère de la Justice, au titre de la mobilité pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2005, est maintenu en position de détachement jusqu'au 31 janvier 2007 inclus.

— A compter du 1^{er} février 2007, M. Ludovic MARTIN est réintégré dans son corps d'origine et affecté à la Direction de la Jeunesse et des Sports, en qualité de Chef du Service du Sport de haut niveau et des concessions sportives.

— M. Ludovic MARTIN est mis, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 24 janvier 2007,

— Mme Sylvie MAZOYER, administratrice hors-classe de la Ville de Paris est réintégrée dans son corps d'origine, à compter du 20 février 2007 et rattachée pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines.

— A compter de la même date, Mme Sylvie MAZOYER est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Maintien en fonctions d'un administrateur de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 23 janvier 2007,

— M. Julien BARGETON, conseiller référendaire de la Cour des comptes, est maintenu en fonctions auprès de la Ville de Paris, par voie de détachement, en qualité d'administrateur de la Ville de Paris, au Secrétariat Général du Conseil de Paris, pour une période d'un an à compter du 1^{er} février 2007.

A compter de la même date, M. BARGETON demeure, en tant que de besoin, à la disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne exceptionnel pour l'accès au corps des secrétaires de documentation de la Commune de Paris ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 26 postes.

- 1 — Mme GUESS-DEVOS Emmanuelle
 ex aequo — Mlle ALLARD Constance
 3 — M. POUCHIN Bruno
 4 — Mme DE VATHAIRE-CAMPET Evelyne
 5 — Mlle PORDOY Bernadette
 6 — Mlle PLAIRE Agnès
 7 — Mme BERARD ROUSSEAU Véronique
 8 — Mme DE SOUSA-DOS SANTOS Isabelle
 9 — Mme DECAURE Catherine
 10 — Mlle SARKARI Marianne
 ex aequo — M. CAVANIOL Hubert
 12 — M. SASOT Philippe
 13 — M. CORIDON Ragounathe
 14 — Mlle MOREAU Sylvie
 15 — Mlle DUMAINE Jacqueline
 16 — Mme LAMENDIN-KHAYATI Patricia
 17 — Mlle FUSTER Marie
 18 — Mlle BERNIERI Marie Ange
 19 — Mlle CHAMBI DJOUMBAMBA Béatrice.

Arrête la présente liste à 19 (dix-neuf) noms.

Fait à Paris, le 24 janvier 2007
 La Présidente du Jury
 Salima HELLAL

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité mécanicien ouvert à partir du 27 novembre 2006 pour 1 poste.

1 — M. LAPULY Olivier.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 26 janvier 2007
 Le Président du Jury
 Serge DUTRIEUX

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat inscrit sur la liste complémentaire d'admission établie à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité mécanicien ouvert à partir du 27 novembre 2006,

afin de permettre le remplacement du candidat figurant sur la liste principale, qui ne peut être nommé ou, éventuellement, de pourvoir une vacance d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — M. MAUFFREY André.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 26 janvier 2007
 Le Président du Jury
 Serge DUTRIEUX

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité entretien des bâtiments ouvert à partir du 27 novembre 2006 pour 2 postes.

1 — M. GUERVIN Jean

2 — M. MIES Denis.

Arrête la présente liste à deux (2) noms.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007
 Le Président du Jury
 José ANGELIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité entretien des bâtiments ouvert à partir du 27 novembre 2006 pour 2 postes.

1 — M. BONVOUX Bruno.

Arrête la présente liste à un (1) nom.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007
 Le Président du Jury
 José ANGELIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la branche d'activité espaces verts — spécialité sylviculture — ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 2 postes.

- 1 — M. BRUNARD Olivier
- 2 — M. MASSART Arthur
- 3 — M. RICHARD Hubert
- 4 — Mlle THOMASSET Mathilde.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Le Président du Jury

Jean-Louis LECA

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la branche d'activité espaces verts — spécialité sylviculture — ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 4 postes.

- 1 — M. FISSABRE Olivier
- 2 — M. GILLET Laurent
- 3 — M. GUESDON Didier
- 4 — M. MANTAUX Christian
- 5 — M. MARTINEAU Erwan
- 6 — M. MIMOUNE Farid
- 7 — M. SEGUIN Joël
- 8 — M. SOHIER Eric
- 9 — M. YOT Alain.

Arrête la présente liste à 9 (neuf) noms.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Le Président du Jury

Jean-Louis LECA

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la branche d'activité équipements sportifs, ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 3 postes.

- 1 — M. CAMPUS Michel.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 22 janvier 2007

La Présidente du Jury

Catherine FERREOL

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise — grade d'agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la branche d'activité équipements sportifs, ouvert à partir du 11 décembre 2006 pour 5 postes.

- 1 — M. BLANCHET Michaël
- 2 — M. JANS Patrick
- 3 — M. LAFAYE Pascal
- 4 — M. LARUELLE Christophe
- 5 — M. MADEC Philippe
- 6 — M. RIOU Johann
- 7 — M. TOMCZYK Christian.

Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 22 janvier 2007

La Présidente du Jury

Catherine FERREOL

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Patrimoine et de l'Architecture). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1, L. 3221-2, L. 3221-3, L. 3411-1 et L. 3412-1 ;

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 relatif au nouveau Code des marchés publics ;

Vu la délibération en date du 11 février 2002 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services du Département de Paris ;

Vu la délibération en date du 5 avril 2004 portant définition du niveau auquel chacun des besoins du Département de Paris dans le domaine des achats doit être pris en compte, définition des principes applicables aux procédures adaptées ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 27 juillet 2006 modifié le 29 novembre 2006, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil Général au Directeur du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

Remplacer « M. Alain DURAND, sous-directeur, chargé de la Sous-Direction des Ressources » par

« M. Alain DURAND, Directeur-adjoint, chargé de la Sous-Direction des Ressources ».

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour le Service des Ressources Humaines et de la Logistique (S.R.H.L.) :

Remplacer le paragraphe par :

« Mme Nicole DELLONG, attachée principale d'administration, chef du service, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, M. Sylvain ECOLE, attaché principal d'administration, chef du Service Juridique et Financier (effet du 1^{er} janvier 2007),

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté auxquels s'ajoutent tous les actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers. »

— Pour le Service Juridique et Financier (S.J.F.) :

Remplacer le paragraphe par :

« M. Sylvain ECOLE, attaché principal d'administration, chef du service, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, Mme Nicole DELLONG, attachée principale d'administration, chef du Service des Ressources Humaines et de la Logistique (effet du 1^{er} janvier 2007),

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté. »

Art. 3. — L'article 4 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour le Service des Ressources Humaines et de la Logistique (S.R.H.L.) :

Remplacer le premier paragraphe par :

« Mme Nicole DELLONG, attachée principale d'administration, chef du Service des Ressources Humaines et de la Logistique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme François PALFRAY, attachée des services, adjointe au chef du bureau, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers, préparés par le bureau, ainsi que les certifications conformes de documents » ;

— Pour le Service Juridique et Financier (S.J.F.) :

Remplacer le deuxième paragraphe par :

« M. Pascal ROBERT, attaché d'administration, chef du Bureau des Finances et de la Comptabilité (B.F.C.), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut CHAGNAS, attaché d'administration. »

Remplacer le troisième paragraphe par :

« M. Jacques de SURREL, attaché d'administration, chef du Bureau de la Prévention des Litiges et du Contentieux (B.P.L.C.) et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel BASSO et Mme Anne-Flore BRUNET, attachés d'administration, adjoints. »

Art. 4. — L'article 5 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour la Section d'Architecture de l'Hôtel de Ville (S.A.H.V.) :

Remplacer « Mme Marie-Hélène HIDALGO, ingénieur des travaux » par « Mme Marie-Hélène HIDALGO, ingénieur divisionnaire des travaux, »

— Pour la Section Locale d'Architecture des 8^e et 9^e arrondissements :

Remplacer « Mme Laurence VISCONTE, architecte-voyer » par « Mme Laurence VISCONTE, architecte-voyer en chef, »

— Pour la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement :

Remplacer « M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer » par « M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, »

— Pour la Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement :

Remplacer la paragraphe par :

« Mme Sylvie GENTY, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Christiane LE BRAS, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe par intérim, et Mme Isabelle NETO, attachée d'administration. »

Art. 5. — L'article 6 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour le Service Technique de l'Energie et du Génie Climatique (S.T.E.G.C.) :

Remplacer « M. Jacques VIOZELANGES, ingénieur des travaux » par « M. Jacques VIOZELANGES, ingénieur divisionnaire des travaux » et « M. Pierre-Bruno COLALONGO, ingénieur des travaux » par « M. Pierre-Bruno COLALONGO, ingénieur divisionnaire des travaux ».

Art. 6. — L'article 8 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

— Pour la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements :

Remplacer « M. Eric PERTHUIS, ingénieur des travaux » par « M. Eric PERTHUIS, ingénieur divisionnaire des travaux ».

— Pour la Section Locale d'Architecture du 17^e arrondissement :

Supprimer « M. Jean-François BROUILLAC, ingénieur des travaux. »

— Pour la Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement :

Supprimer « Mme Christiane LE BRAS, ingénieure divisionnaire des travaux »

Ajouter « M. Jean-François BROUILLAC, ingénieur des travaux. »

— Pour la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement :

Remplacer « M. Patrice MARING, ingénieur des travaux » par « M. Patrice MARING, ingénieur divisionnaire des travaux »

Art. 7. — L'article 9 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

Remplacer le quatrième alinéa par :

— M. Sylvain ECOLE, attaché principal d'administration, chef du service juridique et financier, en qualité de membres de la commission, suppléants du président (effet du 1^{er} janvier 2007) ;

Remplacer le cinquième alinéa par :

— M. Pascal ROBERT, attaché d'administration, chef du bureau des finances et de la comptabilité, en qualité de membre de la commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut CHAGNAS, attaché d'administration.

Art. 8. — L'article 10 de l'arrêté susvisé du 27 juillet 2006 modifié est modifié comme suit :

Remplacer le paragraphe par :

« Délégation de signature est également donnée à M. Jean-François DANON, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à M. Alain DURAND, directeur-adjoint, chargé de la sous-direction des ressources, et à M. Sylvain ECOLE, attaché principal d'administration (à compter du 1^{er} janvier 2006), à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel. »

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 10. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :
 — à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
 — à M. le Receveur Général des Finances,
 — à M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris,
 — à M. le Directeur des Ressources Humaines,
 — à M. le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture.

Fait à Paris, le 23 janvier 2007

Bertrand DELANOË

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-20061 portant mesures temporaires de restriction de la circulation du quai d'Austerlitz, à Paris 13^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14, 2^e alinéa ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, L. 411-1, L. 411-2, L. 411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation à Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement à Paris ;

Vu la lettre du Maire de Paris du 20 octobre 2006 relative au projet Docks en Seine ;

Considérant que les travaux de restructuration des magasins généraux quai d'Austerlitz, à Paris 13^e, rendent nécessaire de prendre des mesures temporaires de restriction de la circulation ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Pendant les travaux de restructuration des magasins généraux, la circulation et le stationnement de tout véhicule sont temporairement interdits sur la voie sur berges depuis son entrée, située à hauteur du pont de Bercy, jusqu'à la voie d'accès à la voie sur berges située avant la place Valhubert.

Les dispositions du présent article concernent tous les véhicules y compris les deux-roues, tant sur chaussées que sur trottoirs.

Elles ne sont toutefois pas applicables aux véhicules d'intervention et de secours, aux véhicules assurant le suivi du chantier et aux véhicules des riverains.

Art. 2. — La circulation des véhicules sur le quai d'Austerlitz est modifiée comme suit :

— création sur le quai d'Austerlitz d'une voie entrante entre le pont Charles de Gaulle et la cour de départ de la gare d'Austerlitz ;

— maintien de trois files de circulation restantes dont deux en direction du pont Charles de Gaulle et une en direction de l'avenue Pierre Mendès-France ou en direction du pont de Bercy ;

— interdiction, en venant de l'avenue Pierre Mendès-France, de tourner à gauche en direction de la place Valhubert, à l'exception des deux-roues non motorisés.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et prendra effet après cette publication.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Pour le Préfet de Police
 et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
 Paul-Henri TROLLÉ

Arrêté n° 07-0005-DPG/5 relatif à la nomination et au renouvellement de l'agrément des médecins siégeant au sein des commissions médicales chargées d'apprécier l'aptitude physique du personnel de la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire de catégorie D (transport en commun).

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 221-10 à R. 221-14 et R. 221-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 1973 modifié, relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 février 1999 modifié, relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de durée de validité limitée ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2006-20342 du 3 avril 2006 et n° 2006-21029 du 13 septembre 2006 relatifs à la nomination et au renouvellement de l'agrément des médecins, siégeant au sein des commissions médicales chargées d'apprécier l'aptitude physique du personnel de la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire de catégorie D (transport en commun) ;

Vu la circulaire CR 124-117 du 24 mai 1956 du Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, aux Transports et au Tourisme ;

Vu la demande du responsable de l'entité politique de santé et sécurité au travail de la Régie Autonome des Transports Parisiens ;

Vu l'avis du Secrétaire Général du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Ville de Paris du 3 janvier 2007 ;

Vu l'avis du Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-et-Marne du 5 janvier 2007 ;

Vu l'avis du Secrétaire Général du Conseil de l'Ordre des médecins des Hauts-de-Seine du 8 janvier 2007 ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

Arrête :

Article premier. — Les médecins dont les noms suivent sont reconduits dans leurs fonctions au sein des commissions médicales de la Régie Autonome des Transports Parisiens visées ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2008 :

— M. le Docteur Christophe ALLANIC,

— Mme le Docteur Danièle ALUSSE,

— M. le Docteur Georges AVRIL,

— Mme le Docteur Laurence BARD-FRENOT,

— Mme le Docteur Lydie BELLO,

— M. le Docteur Jean-Marc BESSIS,

- Mme le Docteur Corinne BONNET,
- Mme le Docteur Margaret CLARAC,
- Mme le Docteur Sophie COULON,
- M. le Docteur Géry CUVEILLIER,
- Mme le Docteur Stéphanie DAMIEN-ACQUAVIVA,
- M. le Docteur Bernard DERREUMAUX,
- M. le Docteur Mewazi EDORH,
- M. le Docteur Omar ICHOU,
- Mme le Docteur Françoise JEANNES,
- Mme le Docteur Isabelle JOB-SALANIE,
- Mme le Docteur Nathalie JOLY,
- Mme le Docteur Valérie JOUANNIQUE,
- Mme le Docteur Marie-Frédérique LAURENCE,
- Mme le Docteur Anne LAVAUD,
- M. le Docteur Laurent LECOIN,
- M. le Docteur Pascal MAIN,
- M. le Docteur Yves-Marie MARILLER,
- M. le Docteur Napoléon MATTEI,
- Mme le Docteur Nathalie PENNEQUIN,
- M. le Docteur Laurent PLASTRE,
- M. le Docteur Bernard POISSON,
- M. le Docteur Alain RANDON,
- M. le Docteur Patrick RICHEZ,
- Mme le Docteur Josiane SICOT-SCHAKOWSKOY,
- M. le Docteur Jacques SKALA,
- Mme le Docteur Bénédicte TROUILLON,
- M. le Docteur Jean-Louis ZYLBERBERG.

Art. 2. — Est également nommée au sein des commissions médicales susvisées jusqu'au 31 décembre 2008 :

- Mme le Docteur BONGABOUNA Kéti.

Art. 3. — Les arrêtés préfectoraux n° 2006-20342 du 3 avril 2006 et n° 2006-21029 du 13 septembre 2006 relatifs à la nomination et au renouvellement de l'agrément des médecins siégeant au sein des commissions médicales chargées d'apprécier l'aptitude physique du personnel de la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'obtention ou le renouvellement du permis de conduire de catégorie D (transport en commun) sont abrogés.

Art. 4. — Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'application du présent arrêté qui sera inséré au « Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 janvier 2007

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur de la Police Générale

Yannick BLANC

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 07-0257 portant délégation de signature de la Directrice Générale. — Modificatif.

La Directrice Générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118, et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 2 février 2001 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, en date du 19 octobre 2005 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n° 05-3700 en date du 24 octobre 2005 modifié, portant délégations de signature de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 5 de l'arrêté n° 05-3700 du 24 octobre 2005 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Sous-Direction des Ressources :

Service des travaux :

— Il convient de *supprimer* la mention de Mme Marie-Christine LANGLAIS, chef du service des travaux.

— En lieu et place de « Mme Maryse MILLION, adjointe au chef du service des travaux », il convient de lire « Mme Catherine BUNER, adjointe au chef du service des travaux en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ».

— En lieu et place de M. Jean-Luc VIE, chef du bureau des études techniques, il convient de lire M. Alexandre PECHEFF, responsable du bureau des études techniques ».

Art. 2. — L'article 6 de l'arrêté n° 05-3700 du 24 octobre 2005 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne la Sous-Direction des Services aux Parisiens retraités :

Après la mention de M. Dominique LEROUX, directeur de la résidence santé « Sarcelles-Village » à Sarcelles,

— Il convient de *remplacer* la mention de « Mme Sonia BLÖSS » par la mention de « Mme Corinne ROBIDET », en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LEROUX.

— Il convient de *rajouter* la mention de M. Laurent BURCKEL, directeur de la résidence-santé « Hérod », à Paris 19^e.

- Mme Brigitte KALBFLEICH, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BURCKEL.

Art. 3. — La chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— Mme la Trésorière Principale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

— Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, ainsi qu'aux agents auxquels la signature est déléguée.

Fait à Paris, le 26 janvier 2007

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure (choix) au titre de l'année 2006.

- 1 — Mme Josiane DUBUS
- 2 — Mme Amara M'HAMMED
- 3 — Mme Agnès CHERCHI
- 4 — Mme Claude RIVIERES
- 5 — M. Bruno GALAN
- 6 — Mme Sylvie MORGAND
- 7 — M. Paul CECCALDI
- 8 — M. Stéphane LEPAGE
- 9 — Mme Laurence PRUD'HOMME
- 10 — M. Yann KERIGNARD.

Fait à Paris, le 15 janvier 2007

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe au titre de l'année 2006.

- 1 — BERTRAND Gilbertine
- 2 — DANDRE Céline
- 3 — CROQUISON Laurence
- 4 — AUGUSTINE Marie-Elisabeth
- 5 — DESSINGER Clarisse.

Fait à Paris, le 16 janvier 2007

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif au titre de l'année 2006.

- 1 — Indride BOA
- 2 — Christophe JOERGER
- 3 — Karl BOUDEAU
- 4 — Maïté BARBERET
- 5 — Pierrette CALOGINE
- 6 — Pascal KERHOAS
- 7 — André BOURGEAT
- 8 — Katia FALCK
- 9 — Nadine GRANGE
- 10 — Françoise FORABOSCO
- 11 — Marie-Ange LEOTURE
- 12 — Véronique LOUIS
- 13 — Capilla PEGALAJAR.

Fait à Paris, le 16 janvier 2007

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris susceptible d'être prochainement vacant.

Direction : Direction des Affaires Culturelles.

Poste : chef du Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia.

Contact : Mme Hélène FONT — Directrice Générale — Téléphone : 01 42 76 67 39 ou Mme Laurence PASCALIS — Directrice Adjointe — Téléphone : 01 42 76 84 54.

Référence : D.R.H./B.E.S. - D.A.C. 02 07.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction des Ressources — Service juridique et financier — Bureau de la prévention des litiges et du contentieux.

Poste : collaborateur au sein de l'équipe de juristes composant le Bureau de la prévention des litiges et du contentieux.

Contact : M. ECOLE, chef du service ou M. BASSO, chef du bureau — Téléphone : 01 43 47 81 70/01 43 47 81 87 ou 92.

Référence : B.E.S. 07-G.01.33.

Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Espace pour le commerce, l'artisanat et les petites entreprises de la rive gauche.

Poste : responsable de l'espace commerce et artisanat de la rive gauche.

Contact : Mme TESSIER, chef du Bureau de la promotion économique et du développement des entreprises — Téléphone : 01 53 02 95 06.

Référence : B.E.S. 07-G.01.34.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 14090.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Secrétariat Général de la Ville de Paris — Secrétariat Général — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondissement : 75 — Accès : métro Hôtel de Ville ou Châtelet.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) des sociétés d'économie mixte, de l'eau et de l'assainissement.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Secrétaire Générale Adjointe en charge des finances.

Attributions :

— Suivi et contrôle de l'ensemble des sociétés d'économie mixte ;

— Bilans prévisionnels des ZAC ;

— Suivi de toutes les affaires relatives aux secteurs de l'eau et de l'assainissement (DPE) ; et du chauffage urbain (DVD) ;

— Service public de l'eau : suivi des Délégations de Service public en cours et réflexion sur l'organisation future de filière.

Conditions particulières : grande disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : capacités d'analyse et de synthèse, goût et aptitude pour le travail en équipe ;

N° 2 : expérience souhaitée dans différentes structures administratives ou collectivité ;

N° 3 : bonne aptitude aux relations avec les élus.

Connaissances particulières : bonne connaissance de la comptabilité publique et privée, et qualités rédactionnelles.

CONTACT

Mme Martine ULMANN, secrétaire générale adjointe — Bureau 464 — Secrétariat Général — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 82 06 — Mél : martine.ulmann@paris.fr.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 14122.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — SDAGPB — Bureau du Patrimoine et des Travaux — 15, rue de Chaligny, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : métro : Reuilly-Diderot.

NATURE DU POSTE

Titre : architecte-voyer (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité directe de l'ingénieur des services techniques, chef du B.T.P., il devra travailler en concertation avec les cadres techniques du B.T.P.

Attributions du Bureau :

Le Bureau du Patrimoine et des Travaux de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (D.A.S.E.S.) a en charge la programmation et le suivi des travaux de restructuration et d'entretien du parc immobilier affecté à la D.A.S.E.S. et en particulier aux sous-directions de la santé (centres médico-sociaux, centres de vaccinations, centres d'adaptation psychopédagogiques, comptoirs-cancer), des Affaires Familiales et Educatives (établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance, services d'accueil familial notamment) et de l'Insertion et de la Solidarité (espaces insertion, services sociaux polyvalents, centres d'hébergement d'urgence).

Pour les établissements relevant de ses attributions, il prépare, suit et exécute les budgets de fonctionnement et d'investissement, exerce une fonction de maître d'ouvrage ; il développe une expertise technique forte au service des sous-directions et des associations qui demandent des subventions d'investissement. Il assure la gestion patrimoniale de plus de 120 établissements (suivi des baux, des conventions avec les tiers, paiements des factures relatives aux travaux et aux fluides) et développe une expertise juridique.

Attributions du poste :

— Suivi transversal de problématiques techniques sur le patrimoine immobilier en gestion (base de données, sécurité incendie, accessibilité aux personnes handicapées...).

— Suivi d'opérations particulières en maîtrise d'ouvrage, conduite d'opération et plus exceptionnellement en maîtrise d'œuvre.

— Etudes de faisabilité (recherche de locaux pour création de nouveaux équipements, relogements...).

— Aide à l'instruction technique des demandes de subventions : analyse de projets et de dossiers.

Le titulaire du poste devra maîtriser les techniques du bâtiment et connaître les procédures liées à la conduite d'opérations de bâtiment sous maîtrise d'ouvrage public.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : capacité rédactionnelle et d'analyse ;

N° 2 : dynamisme, capacité d'initiative, rigueur, organisation ;

N° 3 : capacité relationnelle et à travailler en équipe.

Connaissances particulières : bonne maîtrise de l'outil informatique (word, excel, outlook, autocad...).

CONTACT

David LACROIX, ingénieur des services techniques.— Sous-Direction de l'Administration Générale du Personnel et du Budget — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 67 21 20.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie B (F/H).

1^{er} poste : poste numéro : 14118.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction de la Production et des Réseaux — Bureau de la Production — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12 — Accès : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de projet MOE.

Attributions : dans le cadre de la section « Projets et Technologies », il ou elle intervient dans la vie d'une application dès sa conception : comment et avec quels moyens sera exploitée l'application. La prise en charge d'une nouvelle application ou d'un lot de maintenance d'une application existante débute par une recette technique, se poursuit par une recette fonctionnelle, concerne tous les aspects du fonctionnement à venir : gestion des données, des éditions, des traitements en temps différés, des transferts de données, des traitements en temps réel. La mise en production conclut cette prise en charge en basculant l'ensemble des objets et procédures mis en place lors de la « recette » avec une adaptation fonction du volume de données réel, voire avec une reprise de données.

Qualités/expérience requises :

— Expérience et maîtrise sur les logiciels « libres » et les « portails » (Linux, Tomcat, Mysql, Java...) ;

— Expérience de la gestion des applications sous UNIX/LINUX avec les bases de données ORACLE associée à une expérience de la gestion des serveurs WEB, des serveurs d'applications et la pratique de langage de programmation et de scripts (SQL et Shell) est également demandée ;

— Connaissance des réseaux WAN/LAN, des protocoles TCP/IP et interconnexion de réseaux souhaitée.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : motivation, disponibilité et autonomie ;

N° 2 : curiosité technique, adaptabilité.

CONTACT

M. Eric RAS — Bureau 101 — Sous-Direction de la Production et des Réseaux — Bureau de la Production — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 67 14.

2^e poste : poste numéro : 14119.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction de la Production et des Réseaux — Bureau de la Production — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12 — Accès : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : administrateur technique.

Attributions : dans le cadre de la section « Projets et Technologies », il ou elle intervient dans la vie d'une application dès sa conception : comment et avec quels moyens sera exploitée l'application. La prise en charge d'une nouvelle application ou d'un lot de maintenance d'une application existante débute par une recette technique, se poursuit par une recette fonctionnelle, concerne tous les aspects du fonctionnement à venir : gestion des données, des éditions, des traitements en temps différés, des transferts de données, des traitements en temps réel. La mise en production conclut cette prise en charge en basculant l'ensemble des objets et procédures mis en place lors de la « recette » avec une adaptation fonction du volume de données réel, voire avec une reprise de données.

Qualités/expérience requises :

— Expérience de la gestion des applications sous UNIX/LINUX/WINDOWS avec les bases de données ORACLE/MYSQL/SQL Server, de la gestion des serveurs WEB, des serveurs d'applications sous UNIX/LINUX/WINDOWS, et la pratique de langage de programmation et de scripts (SQL et Shell).

— Connaissance des réseaux WAN/LAN, des protocoles TCP/IP et interconnexion de réseaux souhaitée.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau d'études : BAC + 2 minimum.

Qualités requises :

N° 1 : motivation, disponibilité et autonomie ;

N° 2 : curiosité technique, adaptabilité.

CONTACT

M. Eric RAS — Bureau 101 — Sous-Direction de la Production et des Réseaux — Bureau de la Production — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 67 14.

3^e poste : poste numéro : 14120.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-Direction de la Production et des Réseaux — Bureau de la Production — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Arrondt ou Département : 12 — Accès : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : administrateur technique.

Attributions : dans le cadre de la section « Projets et Technologies », il ou elle intervient dans la vie d'une application dès sa conception : comment et avec quels moyens sera exploitée l'application. La prise en charge d'une nouvelle application ou d'un lot de maintenance d'une application existante débute par une recette technique, se poursuit par une recette fonctionnelle, concerne tous les aspects du fonctionnement à venir : gestion des données, des éditions, des traitements en temps différés, des

transferts de données, des traitements en temps réel. La mise en production conclut cette prise en charge en basculant l'ensemble des objets et procédures mis en place lors de la « recette » avec une adaptation fonction du volume de données réel, voire avec une reprise de données.

Qualités/expérience requises :

— Expérience de la gestion des applications sous UNIX/LINUX avec les bases de données ORACLE associée à une expérience de la gestion des serveurs WEB, des serveurs d'applications et la pratique de langage de programmation et de scripts (SQL et Shell) ;

— Expérience sur les logiciels « libres » (Linux, Tomcat, Mysql, Java...) est également demandée ;

— Connaissance des réseaux WAN/LAN, des protocoles TCP/IP et interconnexion de réseaux souhaitée.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau d'études : BAC + 2 minimum.

Qualités requises :

N° 1 : motivation, disponibilité et autonomie ;

N° 2 : curiosité technique, adaptabilité.

CONTACT

M. Eric RAS — Bureau 101 — D.S.T.I./S.D.P.R./B.P.I. — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 67 14.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 14092.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Petit-Palais — musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris — 1, avenue Dutuit, 75008 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : métro Champs-Élysées Clemenceau.

NATURE DU POSTE

Titre : assistante documentaliste.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la responsable du service des ressources documentaires.

Attributions : dans le cadre de l'informatisation de la bibliothèque du Petit-Palais entamée en 2001, sur le logiciel Alexandria, assurer la gestion courante du fonds d'ouvrage scientifique du musée, élaboration de liste d'ouvrage pour les commandes, recherches d'ouvrages sur Internet. Classement et valorisation du patrimoine archivistique du Petit-Palais : gestion des dossiers liés aux expositions organisées par le musée depuis 1900.

Conditions particulières : bonne maîtrise de la communication et de l'informatique.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à la synthèse ;

N° 2 : qualité d'organisation ;

N° 3 : sens des contacts, sérieux et discrétion.

CONTACT

Mme Virginie GADENNE, secrétaire générale du Petit-Palais — Musée du Petit-Palais — 1, avenue Dutuit, 75008 Paris — Téléphone : 01 53 43 40 01.

COMMUNICATIONS DIVERSES

DIRECTION DE L'URBANISME

Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007.

1^{er} arr. (PC-075-001-07-V-0002). — 21, place Dauphine. — Pét. : Cabinet André GRIFFATON, 284, bd Saint-Germain, 75007 PARIS. — Arch. : Cabinet LMA ARCHITECTES M. LEPIGEON, 2, rue d'Issy, 92170 VANVES. — Ravèlement de la façade sur rue. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 12-01-25 et du 20-09-50. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

2^e arr. (PC-075-002-07-V-0003). — 21, rue Saint-Augustin. — Pét. : M. BOULAY, S.A.R.L. JMB, AGROPOLE BP 118 47931 AGEN CEDEX 9. — Travaux en vue du changement de destination d'un cabinet d'assurances en restauration rapide avec modification de la devanture. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

3^e arr. (PC-075-003-07-V-0002). — 318, rue Saint-Martin. — Pét. : M. Nicolas BOULIER, SURPARIS S.A.R.L., 68, rue du Vertbois, 75003 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux à rez-de-chaussée sur cour à usage de commerce (55 m²) en habitation (1 logement créé). — Date de recevabilité : 18-01-2007.

5^e arr. (PC-075-005-07-V-0001). — 277, rue Saint-Jacques. — Pét. : MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE, 277, rue Saint Jacques, 75005 PARIS. — Arch. : M. Pierre-André GRUYER, 94, rue Mercière 69002 PARIS. — Fermeture partielle d'une courette au 1^{er} sous-sol d'un bâtiment à usage de bureaux. S.H.O.N. créée : 52 m². — Date de recevabilité : 15-01-2007.

7^e arr. (PC-075-007-07-V-0003). — 22, allée Thomy-Thierry, 2, rue Champfleury. — Pét. : Mme Véronique SIMON, S.C.I. DU CHANTFLEURY, 40, av. du Président Wilson, 75116 PARIS. — Arch. : M. Laurent BOURGOIS, 6, rue Basfroi, 75011 PARIS. — Construction en toiture-terrasse d'un jardin d'hiver (1 pièce créée) en extension d'un bâtiment à usage d'habitation de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol avec création d'un ascenseur et d'un escalier intérieurs. S.H.O.N. créée : 52 m². S.T. : 367 m². Hauteur du projet : 15 m — Date de recevabilité : 17-01-2007.

8^e arr. (PC-075-008-07-V-0002). — 8, rue Pasquier. — Pét. : M. François GIRAUDEAU, S.A.S. CONTRE-COURANT, 6, rue

des Renaudes, 75017 PARIS. — Arch. : SCPA BOURNILLAT LISSILLOUR, 4, route de Saint-Aubin, 91190 VILLIERS LE BACLE. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée, sur un niveau de sous-sol, à usage de bureau en commerce (90 m²), avec modification d'aspect extérieur. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

8^e arr. (PC-075-008-98-V-3031-M2). — 2 au 4, rue de Lisbonne, 15, rue du Général Foy. — Pét. : M. Philippe MAMEZ, BALDAVINE S.A., 2, rue de Bassano, 75116 PARIS. — Arch. : GLOBAL ARCHITECTURE, 42, rue Trébois, 92300 LEVALLOIS. — Travaux en vue du changement de destination des locaux à usage de commerce en bureau. Modificatif au PC-075-008-98-V-3031 délivré le 27-10-98. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

9^e arr. (PC-075-009-07-V-0007). — 6, rue de Budapest. — Pét. : M. Bruno CHARLIE, ACTIONS D'ENTREPRISES, 49, rue du Bois, 92000 NANTERRE. — Arch. : M. Francis DESCAMPS, 21, rue Fondary, 75015 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée, sur un niveau de sous-sol, en local associatif (79 m²), avec modification d'aspect extérieur. — Date de recevabilité : 15-01-2007.

9^e arr. (PC-075-009-07-V-0008). — 44, rue de Clichy. — Pét. : Mme DURIEUX, GARAGE DE LA TRINITE, 44, rue de Clichy, 75009 PARIS. — Arch. : MICHOT BATIMENT, 72, av. du Docteur Arnold Netter, 75012 PARIS. — Ravèlement de la façade sur rue. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 30-12-1977. — Date de recevabilité : 15-01-2007.

10^e arr. (PC-075-010-07-V-0006). — 59, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. Waclaw LASKIEWICZ, 81, rue de Billancourt, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Arch. : Mme Claude NONY, 10, rue Muller, 75018 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local au 2^e étage sur cour, à usage d'artisanat en habitation (1 logement créé). — Date de recevabilité : 19-01-2007.

11^e arr. (PC-075-011-07-V-0001). — 125 au 129, rue de Montreuil. — Pét. : Mme Martine LEDUC, SODEARIF, 1, rue Eugène Freyssinet, 78280 GUYANCOURT. — Arch. : Mme Sylvie DOMELA, 20, rue du Bouquet de Longchamp, 75116 PARIS. — Réhabilitation partielle d'un ensemble de bâtiments avec changement de destination des locaux à usage de bureaux en résidence pour personnes âgées dépendantes avec modification et ravèlement des façades, création d'un édicule technique en toiture terrasse et surélévation en liaison de 2 bâtiments. S.H.O.N. créée : 310 m². — Date de recevabilité : 17-01-2007.

11^e arr. (PC-075-011-07-V-0002). — 9, rue des Trois Bornes. — Pét. : Mme GUITHON, S.C.I. GUITHON, 9, rue des Trois Bornes, 75011 PARIS. — Arch. : Cabinet ARCIMBOLDO, 9, rue des Trois Bornes, 75011 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage d'habitation et d'artisanat avec redistribution des locaux, création d'une verrière en toiture et modification d'aspect extérieur. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

11^e arr. (PC-075-011-07-V-0003). — 19, rue Pasteur. — Pét. : M. André-Jean ROUSSEAU, OEUVRE NOUVELLE DES CRECHES PARISIENNES O.N.C.P., 22 bis rue Claude Lorrain, 75016 PARIS. — Arch. : M. Thibaut DAVID, 44, rue Bouret, 75019 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux à rez-de-chaussée sur cour, à usage d'artisanat en crèche (30 berceaux - 328 m²) avec modification d'aspect extérieur. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

13^e arr. (PC-075-013-07-V-0002). — 67 au 71, rue Jeanne D'Arc, 1 au 5, rue du Docteur Victor Hutinel. — Pét. : Mme PUIG, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS R.I.V.P., 64, rue Clisson, 75013 PARIS. — Arch. : Atelier CREA, 45, av. des IV Pavés du Roy, 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX. — Fermeture d'un passage couvert pour l'extension de la loge du gardien. S.H.O.N. créée : 44 m². S.T. : 1 731 m². — Date de recevabilité : 15-01-2007.

14^e arr. (PC-075-014-05-V-0011-M1). — 7 au 37, rue du Faubourg Saint-Jacques. — Pét. : M. LEMONNIER,

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS Direction, 3, av. Victoria, 75004 PARIS. — Arch. : BOLZE et RODRIGUEZ-PAGES, 234, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Modification de l'implantation, de la volumétrie, des façades et redistribution intérieure avec extension du 2^e niveau de sous-sol (75 places créées au lieu de 71) d'un bâtiment de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol de l'hôpital COCHIN. S.H.O.N. créée : 16 401 m² au lieu de 16 337 m². Modificatif au PC-075-014-05-V-0011 délivré le 15-12-2005. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

15^e arr. (PC-075-015-07-V-0002). — 53B, av. de La Motte-Picquet. — Pét. : M. Pedro BARRAQUET, S.C.I. AVEPIC, 53 bis av. de la Motte Picquet, 75015 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux à rez-de-chaussée à usage d'habitation en commerce. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

15^e arr. (PC-075-015-04-V-0041-M1). — 12B au 14, rue de l'Ingénieur Robert Keller. — Pét. : M. WAHL, SEMEA XV, 55, quai de Grenelle, 75015 PARIS. — Arch. : Cabinet ATELIER ARCOS ARCHITECTURE, 60 ter, rue Haxo, 75020 PARIS. — Redistribution intérieure partielle à tous les niveaux, modification des façades côté collège et côté entrée d'un bâtiment de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol, à usage de piscine (surfaces inchangées). Modificatif au PC-075-015-04-V-0041 délivré le 04-04-2005. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

16^e arr. (PC-075-016-07-V-0003). — 12, rue de Musset. — Pét. : M. Antoine FLAMARION, 12, rue de Musset, 75016 PARIS. — Arch. : M. Antonio LOMBARDINI, 5, rue Gallieni, 92100 BOULOGNE. — Extension d'une cave d'habitation au 1^{er} sous-sol d'un bâtiment de 1 étage. S.T. : 244 m². — Date de recevabilité : 15-01-2007.

16^e arr. (PC-075-016-07-V-0004). — 110B au 116, av. Kléber, 4 au 6, av. Raymond Poincaré, 47 au 53, rue de Longchamp. — Pét. : M. HÖGEMANN, DIFA AG, 112, av. Kléber, 75016 PARIS. — Arch. : AXEL SCHOENERT ARCHITECTES ASSOCIES, 2, rue de Valois, 75001 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local en sous-sol et rez-de-chaussée sur cour, à usage d'habitation et de bureau en commerce (814 m²) avec modification d'aspect extérieur. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

18^e arr. (PC-075-018-07-V-0005). — 106, rue Damrémont. — Pét. : CAISSE DU CREDIT MUTUEL MONTMARTRE GRANDS BOULEVARDS, 47, rue La Fayette, 75009 PARIS. — Arch. : METOPE, 57, av. Flachet, 92600 ASNIERES. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée, sur un niveau de sous-sol, à usage de pressing en agence bancaire, avec modification de la devanture. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

19^e arr. (PC-075-019-07-V-0005). — 86, rue David d'Angers. — Pét. : M. Christophe FRONTAU, 22, rue Delaître, 75020 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local au semi-sous-sol côté rue à usage d'atelier en habitation (1 logement créé). — Date de recevabilité : 15-01-2007.

19^e arr. (PC-075-019-07-V-0006). — 5, passage du Montenegro. — Pét. : Mme Pascale GARREAU-TRABATTONI, 5, passage du Montenegro, 75019 PARIS. — Arch. : M. Bernard LEVI, 48, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 PARIS. — Extension aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage d'un bâtiment à usage d'habitation. S.H.O.N. créée : 32 m². S.T. : 174 m². — Date de recevabilité : 16-01-2007.

19^e arr. (PC-075-019-07-V-0007). — 3, rue Labois-Rouillon. — Pét. : M. GIUGANTI, S.A. HLM LOGIREP, 127, rue Gambetta, 92154 SURESNES. — Arch. : GKP ARCHITECTURE, 14, passage Bourgoin, 75013 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 4 étages à usage d'habitation (46 studios). S.H.O.N. créée : 1 152 m². S.T. : 384 m². Hauteur du projet : 17 m. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007.

2^e arr. (PD-075-002-07-V-0002). — 2 au 4, rue Mandar, 59, rue Montorgueil. — Pét. : M. Claudio RUMOLINO, 4, rue Mandar, 75002 PARIS. — Arch. : Cabinet FEVRE ET GAUCHER, 178, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Démolition partielle de la toiture et du plancher des combles. — Date de recevabilité : 16-01-2007.

8^e arr. (PD-075-008-07-V-0007). — 21, rue de Berne. — Pét. : M. de PESQUIDOUX, S.C.I. LA HENIN VIE PIERRE, 14, rue Roquépine, 75008 PARIS. — Arch. : Agence ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT, 29, bd Malesherbes, 75008 PARIS. — Démolition de la façade en saillie, à rez-de-chaussée, sur cour. S.H.O.N. à démolir : 8 m². — Date de recevabilité : 15-01-2007.

9^e arr. (PD-075-009-07-V-0003). — 7, rue de Liège. — Pét. : Sté RAMIN DEVELOPPEMENT, 75, av. des Champs-Élysées, 75008 PARIS. — Démolition de parties de planchers et d'escaliers intérieurs à tous les niveaux d'un bâtiment de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, à usage de bureau, et de la toiture à rez-de-chaussée sur cour. S.H.O.N. à démolir : 95 m². — Date de recevabilité : 15-01-2007.

11^e arr. (PD-075-011-07-V-0002). — 125 au 129, rue de Montreuil. — Pét. : Mme Martine LEDUC, SODEARIF, 1, rue Eugène Freyssinet, 78280 GUYANCOURT. — Démolition partielle de planchers, de façades et de toiture-terrasse du rez-de-chaussée au 2^e étage d'un bâtiment à usage de bureaux. S.H.O.N. à démolir : 1 185 m². — Date de recevabilité : 17-01-2007.

11^e arr. (PD-075-011-07-V-0003). — 9, rue des Trois Bornes. — Pét. : Mme GUITHON, S.C.I. GUITHON, 9, rue des Trois Bornes, 75011 PARIS. — Démolition partielle de toitures et de verrière sur cour d'un bâtiment à usage d'artisanat et d'habitation. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

16^e arr. (PD-075-016-07-V-0005). — 71 au 73, av. Henri Martin, 73, rue de la Pompe. — Pét. : M. Jean-François DANON, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 71, av. Henri Martin, 75016 PARIS. — Démolition de parties de planchers et de murs porteurs aux rez-de-chaussée, 1^{er}, 3^e, et 4^e étages, et d'escaliers intérieurs. S.H.O.N. à démolir : 15 m². — Date de recevabilité : 15-01-2007.

16^e arr. (PD-075-016-07-V-0006). — 23, rue George Sand. — Pét. : Mme Catherine MAURY, Cabinet MAURU SCHWOB, 154, bd Haussmann, 75008 PARIS. — Démolition partielle de plancher au 6^e étage d'un bâtiment à usage d'habitation. S.H.O.N. à démolir : 6 m². — Date de recevabilité : 18-01-2007.

16^e arr. (PD-075-016-07-V-0007). — 1, rue Pierre Guérin, 34, rue d'Auteuil. — Pét. : Mme Laurette Annetta PIETERS, 34, rue d'Auteuil, 75016 PARIS. — Démolition partielle du plancher et d'un mur porteur des combles d'un bâtiment de 3 étages à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

16^e arr. (PD-075-016-07-V-0008). — 110B au 116, av. Kléber, 4 au 6, av. Raymond Poincaré, 47 au 53, rue de Longchamp. — Pét. : DIFA AG, 112, av. Kléber, 75016 PARIS. — Démolition partielle de plancher et de murs porteurs au rez-de-chaussée d'un local à usage d'habitation. S.H.O.N. à démolir : 10 m². — Date de recevabilité : 19-01-2007.

18^e arr. (PD-075-018-07-V-0003). — 2, rue Pierre L'Ermite, 22 au 26, rue de Jessaint. — Pét. : Mme Claire LANLY, S.I.E.M.P., 29, bd Bourdon, 75004 PARIS. — Arch. : Atelier 3 - BABIN/RENAUD, 151, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Démolition de 2 bâtiments de 2 et 3 étages, à usage de commerce et d'habitation. S.H.O.N. à démolir : 438 m². — Date de recevabilité : 17-01-2007.

18^e arr. (PD-075-018-07-V-0004). — 6A, rue Myrha. — Pét. : Mme MIGNOT et M. BOURTOURAU, 210, rue Saint-Maur,

75010 PARIS. — Démolition d'une partie de la toiture, et de parties de façade sur cour et de murs porteurs aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

19^e arr. (PD-075-019-07-V-0002). — 5, passage du Montenegro. — Pét. : Mme Pascale GARREAU-TRABATTONI, 5, passage du Monténégro, 75019 PARIS. — Démolition de 2 appentis et de parties de façades aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur cour d'un bâtiment à usage d'habitation. S.H.O.N. à démolir : 1 m². — Date de recevabilité : 16-01-2007.

19^e arr. (PD-075-019-07-V-0003). — 3, rue Labois-Rouillon. — Pét. : M. Christian GIUGANTI, S.A. H.L.M. LOGIREP, 127, rue Gambetta, B.P. 135, 92154 SURESNES CEDEX. — Arch. : GKP ARCHITECTURE, 14, passage Bourgoin, 75013 PARIS. — Démolition d'un bâtiment de 2 étages, sur un niveau de sous-sol, à usage de commerce. S.H.O.N. à démolir : 548 m². — Date de recevabilité : 18-01-2007.

20^e arr. (PD-075-020-07-P-0002). — 54 au 58, rue Stendhal, 61 au 63, rue des Prairies. — Pét. : M. Jean-Marc BOYER, DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL, MINISTERE DE LA CULTURE, Grande Ecurie du Roy, 1, av. Rockefeller, 78035 VERSAILLES CEDEX. — Arch. : K ARCHITECTURES, 156, rue Oberkampf, 75011 PARIS. — Démolition de plancher au 2^e étage d'un bâtiment de 2 étages, sur un niveau de sous-sol, à usage de théâtre. S.H.O.N. à démolir : 230 m². — Date de recevabilité : 16-01-2007.

Urbanisme. — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007.

1^{er} arr. (DT-075-001-07-V-0006). — 137 au 139, rue Saint-Honoré, 3, rue du Louvre. — Pét. : Mme Josiane GOGUY, G.I.C.P., 52, av. du général Leclerc, 75014 PARIS. — Réfection partielle de la couverture sur cour. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

3^e arr. (DT-075-003-07-V-0010). — 9, rue Réaumur. — Pét. : M. Jean-Charles GABRIEL, 29, rue Paul Bert, 92140 CLAMART. — Arch. : le déclarant. — Réfection de la couverture et ravalement de la façade sur rue. — Date de recevabilité : 15-01-2007.

3^e arr. (DT-075-003-07-V-0011). — 8, rue des Quatre Fils. — Pét. : M. Hervé GRIMAUD, Mme Isabelle DUQUESNE C, S.C.I. TEAM 4 FILS, 64, rue Rambuteau, 75003 PARIS. — Arch. : Mme Agnès CANTIN, L'Agence d'Acôté, 26, rue Saint Sauveur, 75002 PARIS. — Création de 4 fenêtres de toit et remplacement de 5 fenêtres de toit, côté cour. — Date de recevabilité : 15-01-2007.

3^e arr. (DT-075-003-07-V-0014). — 84, rue des Gravilliers. — Pét. : SULLY GESTION, 42, bd Henri IV, 75004 PARIS. — Arch. : ATELIER 11 S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 25, bd Berthier, 75017 PARIS. — Réfection de la couverture, ravalement des façades et des souches de cheminées sur cour. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

4^e arr. (DT-075-004-07-V-0006). — 8, rue Saint-Martin, 5B, rue de la Tacherie. — Pét. : Mme Yuan Yuan CHEN, 14, av. des Chardons, 94800 VILLEJUIF. — Modification de la devanture d'un local commercial avec remplacement du store. — Date de recevabilité : 16-01-2007.

4^e arr. (DT-075-004-07-V-0007). — 30, rue Beautreillis, 43, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. Maurizio FRULLA, EURO RAVAL, 12, rue de Bellevue, 93260 LES LILAS. — Ravalement de la façade sur rue et remplacement de 3 fenêtres du 1^{er} au 3^e étage. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

5^e arr. (DT-075-005-07-V-0019). — 277, rue Saint-Jacques. — Pét. : M. Henri BRISCHOUX, MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE, 277, rue Saint Jacques, 75005 PARIS. — Réfection de la couverture et ravalement des façades de la chapelle. — Date de recevabilité : 15-01-2007.

5^e arr. (DT-075-005-07-V-0020). — 82, rue Monge, 1, rue Pestalozzi. — Pét. : Cabinet DAUBOURG, 43, quai de Bourbon, 75004 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue, et réfection du balcon au 5^e étage. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

5^e arr. (DT-075-005-07-P-0021). — place du Panthéon. — Pét. : M. Jean-Marc BOYER Directeur du Service National, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Grande Ecurie du Roy 1, av. Rockefeller, 78035 VERSAILLES CEDEX. — Création de 9 vitraux pour les soupiraux du vestibule de la crypte du Panthéon. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

5^e arr. (DT-075-005-07-V-0022). — 70, bd Saint-Marcel, 1, rue Scipion. — Pét. : Mme GAUTHIER JING, 70, bd Saint-Marcel, 75005 PARIS. — Remise en peinture de la devanture d'une boulangerie-pâtisserie. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

6^e arr. (DT-075-006-07-V-0011). — 76, bd Raspail, 13, rue du Regard. — Pét. : CONGREGATION DES SOEURS ANTONINES, 13, rue du Regard, 75006 PARIS. — Construction de 2 abris de jardin à rez-de-chaussée dans la cour. S.H.O.N. créée : 12 m². — Date de recevabilité : 15-01-2007.

7^e arr. (DT-075-007-07-V-0020). — 67B, quai Branly. — Pét. : Cabinet DAUCHEZ, 132, bd Haussmann, 75008 PARIS. — Agrandissement de 2 baies de fenêtres et pose de garde-corps, côté jardin. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

8^e arr. (DT-075-008-07-V-0013). — 21, rue de Berne. — Pét. : M. de PESQUIDOUX, S.C.I. LA HENIN VIE PIERRE, 14, rue Roquépine, 75008 PARIS. — Arch. : AGENCE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT, 29, bd Malesherbes, 75008 PARIS. — Extension d'une loge de gardien sur cour. S.H.O.N. créée : 12 m². — Date de recevabilité : 15-01-2007.

8^e arr. (DT-075-008-07-V-0016). — 414, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. Walter BURANI, S.A.R.L. JEANINE, 414, rue Saint-Honoré, 75008 PARIS. — Modification de la devanture et remplacement du store d'un local commercial. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

8^e arr. (DT-075-008-07-V-0018). — 162 au 164, bd Haussmann, 27, rue du Docteur Lancereaux. — Pét. : M. Jean-Michel SALVADOR, S.C.I. DU 162-164, Bd HAUSSMANN, 1, rue du Palais de Justice, 78200 MANTES LA JOLIE. — Arch. : M. Jacques DONNAY, 49, rue Dareau, 75014 PARIS. — Surélévation de 2 cages d'escalier du 5^e au 6^e étage, du mur séparatif, remplacement des fenêtres de toit sur cour, des lucarnes sur rue et cour et création de 2 châssis de désenfumage et 2 fenêtres de toit sur cour. S.H.O.N. créée : 9 m². — Date de recevabilité : 19-01-2007.

9^e arr. (DT-075-009-07-V-0022). — 7, rue de Liège. — Pét. : Sté RAMIN DEVELOPPEMENT, 75, av. des Champs-Élysées, 75008 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, à usage de bureau, avec fermeture de trémies et création d'une cour à rez-de-chaussée, ravalement, modification des façades et remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour. S.H.O.N. créée : 19 m². — Date de recevabilité : 15-01-2007.

10^e arr. (DT-075-010-07-V-0016). — 8, rue du Château Landon. — Pét. : M. Jean-Pierre CERQUEIRA, Ets ROFFI et BAILLARGEA S.A., 11, rue Curton, 92110 CLICHY. — Réfection des souches de cheminée. — Date de recevabilité : 16-01-2007.

10^e arr. (DT-075-010-07-V-0020). — 8B au 10, rue du Buisson Saint-Louis. — Pét. : CABINET URBANIA RONDI, 35, rue de Rome, 75008 PARIS. — Arch. : ALTER EGO, 92, bd de Charonne, 75020 PARIS. — Ravalement du pignon côté n° 8. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

10^e arr. (DT-075-010-07-V-0021). — 31 au 33, rue Juliette Dodu, 20, rue de la Grange Aux Belles. — Pét. : M. Gilles CAUDAL, CAUDAL BATIMENT SERVICES, 121, rue Molière, 93100 MONTREUIL. — Réfection partielle de la couverture d'un ensemble de bâtiments sur rues et cour. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

11^e arr. (DT-075-011-07-V-0021). — 48, rue de Malte. — Pét. : M. LETOFFE, PIERRE ET TRADITION, 10 ter, rue du Maréchal Leclerc, 94412 SAINT MAURICE. — Réfection d'un balcon au 5^e étage sur rue. — Date de recevabilité : 15-01-2007.

11^e arr. (DT-075-011-07-V-0022). — 56, rue de la Roquette. — Pét. : M. Christoph VON DOHNANYI, 56, rue de la Roquette, 75011 PARIS. — Installation d'appareils de climatisation en toiture sur cour. — Date de recevabilité : 15-01-2007.

11^e arr. (DT-075-011-07-V-0025). — 68, rue du Chemin Vert. — Pét. : Mme SAGOT, 68, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Création d'une baie de fenêtre au 1^{er} étage sur le mur pignon. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

11^e arr. (DT-075-011-07-V-0026). — 9, rue de Crussol. — Pét. : M. Orlovic GORAN, S.A.R.L. R&G, 9, rue de Crussol, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

12^e arr. (DT-075-012-07-V-0008). — 22 au 26, rue du Sergent Bauchât. — Pét. : Mme COLMANT, CITYA PECORARI, 9, rue de Joinville, 75019 PARIS. — Remplacement de la grille à rez-de-chaussée côté rue. — Date de recevabilité : 15-01-2007.

12^e arr. (DT-075-012-07-V-0012). — 72A, rue du Rendez-Vous. — Pét. : DOME IMMOBILIER, 23, av. Philippe Auguste, 75011 PARIS. — Réfection de la couverture du bâtiment sur cour. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

12^e arr. (DT-075-012-07-P-0013). — 2 au 2B, place de la Bastille, 12 au 22, rue de Charenton, 50 au 96, rue de Lyon. — Pét. : M. Gérard MORTIER, Directeur de l'Opéra National, OPERA NATIONAL DE PARIS, 120, rue de Lyon, 75012 PARIS. — Remise en état des façades en pierres agrafées de l'Opéra Bastille. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

12^e arr. (DT-075-012-07-P-0014). — av. Daumesnil, route du Champ de Manœuvres. — Pét. : Colonel MALAISE Directeur de l'Établissement du Génie, MINISTERE DE LA DEFENSE Etablissement du Génie, Fort Neuf de Vincennes Cours des Maréchaux - BP 119, 00481 ARMEES, 75012 PARIS. — Réfection de la couverture du bâtiment « 0033 » côté route du Champ de manœuvres. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

13^e arr. (DT-075-013-07-V-0008). — 3, impasse Baudricourt. — Pét. : M. Michel JOUVE, ACCUEIL ET RECLASSEMENT FEMININ - OEUVRE DES GARES, 14, rue Bellier-Dedouvre, 75013 PARIS. — Création d'une véranda sur cour. S.H.O.N. créée : 19 m². — Date de recevabilité : 17-01-2007.

13^e arr. (DT-075-013-07-V-0010). — 6, rue Bobillot, 7 au 9, rue du Père Guérin. — Pét. : M. François LACOSTE, 2, rue Monge, 75005 PARIS. — Arch. : Le déclarant. — Ravalement des trumeaux en pierre au rez-de-chaussée côté rues. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

14^e arr. (DT-075-014-07-V-0013). — 1 au 5, rue Vandamme, 14 au 22, rue de la Gaîté. — Pét. : Cabinet GESTRIM, 8, rue Pierre Brossolette, 78220 VIROFLAY. — Ravalement des façades sur rue et cour, et réaménagement de la cour du théâtre de Bobino. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

14^e arr. (DT-075-014-07-V-0014). — 42 au 44, rue de Gergovie. — Pét. : M. Jean-Claude MENASCE, 84, rue La Fontaine, 75016 PARIS. — Création de 2 édicules en toiture, sur rue et cour. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

15^e arr. (DT-075-015-07-P-0009). — 24 au 26, rue Desaix, 9 au 13, rue Saint-Saëns. — Pét. : M. Jean-Paul BOLUFER Préfet DIRECTEUR DES JOURNAUX, DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75015 PARIS. — Création de baies en pavés de verre aux 6^e et 7^e étages de la façade Nord du bâtiment des Journaux Officiels. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

15^e arr. (DT-075-015-07-V-0010). — 201, rue Lecourbe. — Pét. : M. Olivier SAILLANT, S.C.I. OZONE, 364, rue de Vaugirard,

75015 PARIS. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

15^e arr. (DT-075-015-07-V-0011). — 148, rue Lecourbe, 29, rue Péclét. — Pét. : M. EVENARD, BNP PARIBAS IMEX AGIE, 104, rue de Richelieu, 75450 PARIS CEDEX 09. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

16^e arr. (DT-075-016-07-V-0020). — 75B, rue d'Auteuil. — Pét. : M. Philippe TAURAND, 75 bis, rue d'Auteuil, 75016 PARIS. — Ravalement des façades sur rue et cour avec remplacement des menuiseries extérieures sur cour et réfection de la couverture. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

16^e arr. (DT-075-016-07-V-0022). — 23, rue George Sand. — Pét. : Mme Catherine MAURY, Cabinet MAURY SCHWOB, 154, bd Haussmann, 75008 PARIS. — Arch. : Cabinet Jean-Michel CARDON, 98, rue Caulaincourt, 75018 PARIS. — Prolongement de l'escalier du 5^e au 6^e étage, suppression de 2 fenêtres de toit et création d'un châssis de désenfumage et d'un châssis d'accès. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

16^e arr. (DT-075-016-07-V-0023). — 1, rue Pierre Guérin, 34, rue d'Auteuil. — Pét. : Mme Annetta Laurette PIETERS, 34, rue d'Auteuil, 75016 PARIS. — Création de 4 fenêtres de toit sur rue et cour. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

16^e arr. (DT-075-016-07-V-0024). — 29, rue Auguste Vacquerie. — Pét. : Syndic Cabinet MONTFORT & BON, 5, rue d'Auteuil, 75116 PARIS. — Fermeture de la courette au 5^e étage. S.H.O.N. créée : 5 m². — Date de recevabilité : 18-01-2007.

16^e arr. (DT-075-016-07-V-0025). — 134, rue de Longchamp, 1 au 9, rue de Pomereu. — Pét. : M. Christophe CLUET, ASL DE LA RUE DE POMEREU représentée par LAMENNAI, 4, rue Lamennais, 75008 PARIS. — Arch. : ALP ARCHITECTURE, 30, rue Delambre, 75014 PARIS. — Création de grilles de clôture, côté rue. — Date de recevabilité : 18-01-2007.

17^e arr. (DT-075-017-07-V-0021). — 137 au 141, rue de Saussure. — Pét. : Mme Delphine AMAURY, G.F.F. INSTITUTIONNELS - ICADE, 5, rue Bellini, 92800 PUTEAUX. — Réfection de la couverture. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

17^e arr. (DT-075-017-07-V-0025). — 8, rue Berzélius. — Pét. : M. Jérôme PILON, 8, rue Berzélius, 75017 PARIS. — Remplacement de 4 fenêtres au 1^{er} étage sur rue. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

18^e arr. (DT-075-018-07-V-0012). — 30, rue Custine, 57, rue Labat. — Pét. : Mme RABINOVICI, SAGECO, 64, rue de Lisbonne, 75008 PARIS. — Arch. : ARTKANSAS, 1, rue d'Anjou, 92600 ASNIERES SUR SEINE. — Ravalement des façades sur rue et cour avec remplacement des menuiseries extérieures, modification des lucarnes, des garde-corps, pose de persiennes et de volets, modification des devantures et création d'une baie de porte à rez-de-chaussée. — Date de recevabilité : 15-01-2007.

18^e arr. (DT-075-018-07-V-0015). — 47B, rue Boinod. — Pét. : Cabinet TAGERIM, 115, rue Cardinet, 75017 PARIS. — Arch. : S.A.R.L. DAS RAVALEMENT, 69-73, av. de la République, 92320 CHATILLON. — Ravalement du pignon gauche. — Date de recevabilité : 16-01-2007.

18^e arr. (DT-075-018-07-V-0016). — 83B, rue Philippe De Girard. — Pét. : M. Samuel ABEHSIRA, S.C.I. NICENZO, 8, rue Alexandre Dumas, 75011 PARIS. — Ravalement de la façade sur cour avec réfection d'un porche et d'une corniche. — Date de recevabilité : 16-01-2007.

18^e arr. (DT-075-018-07-V-0018). — 90, rue Leibniz. — Pét. : Mme CAHN, APIS, 149, rue de Grenelle, 75340 PARIS CEDEX 07. — Réfection de la couverture du bâtiment sur rue. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

18^e arr. (DT-075-018-07-V-0019). — 6B, passage Lepic. — Pét. : M. Jérémie GILBERT, 6 bis, passage Lepic, 75018 PARIS.

— Création d'un mur de clôture à rez-de-chaussée sur cour. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

18^e arr. (DT-075-018-07-V-0020). — 6A, rue Myrha. — Pét. : Mme MIGNOT et M. BOURTOURAU, 210, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de 2 étages, à usage d'habitation, avec ravalement et modification de la façade sur cour, création de baies aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage, et extension à rez-de-chaussée. S.H.O.N. créée : 1 m². — Date de recevabilité : 17-01-2007.

18^e arr. (DT-075-018-07-V-0023). — 2X, place Saint-Pierre, 1X, rue Cazor, 1, rue Charles Nodier. — Pét. : M. Thierry WAHL, SEMEA 15, 55, quai de Grenelle, 75015 PARIS. — Pose d'une ligne de vie en toiture de la Halle Saint Pierre. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

19^e arr. (DT-075-019-07-V-0012). — 1 au 1T, place des Fêtes, 20 au 30, rue Arthur Rozier, 43 au 65, rue Compans. — Pét. : M. C. FABRE, O.P.A.C. OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION, 49, rue du Cardinal Lemoine, 75005 PARIS. — Remplacement des fenêtres d'un ensemble de bâtiments. — Date de recevabilité : 17-01-2007.

20^e arr. (DT-075-020-07-V-0011). — 6B, cité Aubry, 17 au 21, rue de Bagnolet. — Pét. : Melle Valérie DEREUX, 29, rue Lemerrier, 75017 PARIS. — Création d'une fenêtre de toit côté cour. — Date de recevabilité : 16-01-2007.

20^e arr. (DT-075-020-07-V-0015). — 62 au 64, rue Pelleport. — Pét. : M. BALTNWELK, Société R.P.M., Chemin de la Tetière, 94450 LIMEIL BREVANNES. — Ravalement de la façade à rez-de-chaussée côté rue. — Date de recevabilité : 19-01-2007.

Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007.

4^e arr. (PC-075-004-06-V-0031). — 7, rue Boutarel, 77, rue Saint-Louis en l'Île. — Pét. : M. Frédéric PEULET, 55, quai de Bourbon, 75004 PARIS. — Arch. : M. Dan FERRAN, 15, rue le Regrattier, 75004 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée à usage d'habitation en commerce. — Date de la décision : 17-01-2007.

5^e arr. (PC-075-005-06-V-0009). — 4, rue Royer-Collard. — Pét. : Cabinet Michel HANNEL, 25, rue de Liège, 75008 PARIS. — Arch. : M. Dominique THIRY, 154, rue de Lourmel, 75015 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. — Date de la décision : 18-01-2007.

5^e arr. (PC-075-005-06-V-0017). — 14 au 16, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 43 au 45, rue Poliveau. — Pét. : M. Christian GILLARD représenté par la Société JAMBIER IMMO, 166, bd du Montparnasse, 75014 PARIS. — Arch. : M. DOUBLE V ARCHITECTURE Vincent VOISIN, 14, rue de Bretagne, 75003 PARIS. — Travaux en vue du changement partiel de destination des locaux à rez-de-chaussée et sous-sol à usage de commerce en habitation (1 logement créé), d'un local à usage d'habitation pour l'extension d'un commerce, et de locaux dans un bâtiment en fond de parcelle à usage de garages et réserves en habitation (1 logement créé) et atelier, et création de 2 baies de fenêtres au 1^{er} étage côté rue Geoffroy Saint-Hilaire. S.H.O.N. créée : 55 m². S.T. : 967 m². — Date de la décision : 15-01-2007.

5^e arr. (PC-075-005-06-V-0023). — 245, rue Saint-Jacques, 14, rue des Ursulines. — Pét. : M. FERNANDEZ Roland, S.A.R.L. RETOUCHERIE DE MANUELA, 245, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS. — Arch. : M. Claude CASARTELLI, 26, rue Scandicci, 93500 PANTIN. — Travaux en vue du changement de destination d'un commerce en local artisanal, avec modification de la devanture. — Date de la décision : 19-01-2007.

5^e arr. (PC-075-005-06-V-0029). — 171, rue Saint-Jacques. — Pét. : M. Frédéric PROUST, S.C.I. ATELIER PHOTO, 171, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS. — Arch. : AR ARCHITECTURE,

21, rue Cujas, 75005 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local à rez-de-chaussée + mezzanine en seconde cour, à usage d'atelier photo en habitation (1 logement créé) avec modification d'aspect extérieur. — Date de la décision : 19-01-2007.

5^e arr. (PC-075-005-06-V-0031). — 48, rue Monge. — Pét. : M. VIN, 36, rue Monge, 75005 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux au 1^{er} étage, à usage de commerce en habitation (agrandissement d'un logement existant). — Date de la décision : 19-01-2007.

9^e arr. (PC-075-009-06-V-0036). — 16, rue Chaptal. — Pét. : M. Jean-François DANON, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 98, quai de la Rapée, 75012 PARIS. — Arch. : M. Franck ESSNER, 2, rue Courtalon, 75001 PARIS. — Ravalement des façades avec réfection de la verrière et remplacement d'une porte à rez-de-chaussée, ensemble à usage de musée. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du : 03-05-1956 — Date de la décision : 17-01-2007.

10^e arr. (PC-075-010-06-V-0008). — 1, av. Claude Vellefaux, 2, place du Docteur Alfred Fournier, 19, rue Alibert. — Pét. : M. LAJONCHERE, AP-HP CHU Saint-Louis, 1, av. Claude Vellefaux, 75010 PARIS. — Arch. : Le déclarant Mme Muriel TIREL. — Création d'un bâtiment modulaire de 1 étage en vue de l'installation de la cuisine provisoire du centre Hospitalier Universitaire Saint-Louis. S.H.O.N. créée : 491 m². — Date de la décision : 15-01-2007.

10^e arr. (PC-075-010-06-V-0038). — 6, bd de Denain. — Pét. : PAIN NAT NORD, 6, bd de Denain, 75010 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un supermarché à rez-de-chaussée et sous-sol en boulangerie (308 m²) avec modification d'aspect extérieur et réaménagement intérieur. — Date de la décision : 15-01-2007.

13^e arr. (PC-075-013-06-V-0048). — 74 au 80, av. de France, 28 au 36, rue Françoise Dolto, 15 au 21, rue Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé. — Pét. : Mme Gabriele KONCA-BENDIXEN, DB REAL ESTATE INVESTMENT GMBH, 9, av. de l'Opéra, 75001 PARIS. — Arch. : M. Christian DEVILLERS, 22, rue Neuve des Boulets, 75011 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination d'un local au rez-de-chaussée bas, à usage de commerce en bureau (167 m²). — Date de la décision : 19-01-2007.

15^e arr. (PC-075-015-06-V-0029). — 205 au 221, rue de Vaugirard, 31 au 43, rue des Volontaires, 20 au 34, rue du Docteur Roux. — Pét. : M. Marc MORTUREUX, INSTITUT PASTEUR, 28, rue du Docteur Roux, 75015 PARIS. — Arch. : M. Jean-François LAURENT, 89, rue La Fayette, 75009 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de R + 2 étages, sur un niveau de sous-sol, à usage d'équipement collectif privé avec création de planchers du rez-de-chaussée au 2^e étage, la réfection de la couverture et de la verrière et le remplacement partiel des menuiseries extérieures. S.H.O.N. créée : 70,10 m². S.T. : 30 283 m². — Date de la décision : 18-01-2007.

15^e arr. (PC-075-015-04-V-0024-M1). — 5B, rue Saint-Charles, 18 au 26, rue Viala, 36 au 44, rue du Docteur Finlay. — Pét. : M. Gilles BAYON DE LA TOUR, S.C.I. VIALA FINLAY / OGIC, 47-49, av. Edouard Vaillant, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Arch. : Cabinet HERTENBERGER, 23, rue du Renard, 75004 PARIS. — Redistribution partielle de 9 bâtiments de R+2 à R+9 étages sur 2 niveaux partiels de sous-sol à usage d'habitation, de halte-garderie, de bureau et de stationnement avec modification d'aspect extérieur et création d'un 3^e niveau partiel de sous-sol — Date de la décision : 15-01-2007.

16^e arr. (PC-075-016-06-V-0024). — 24 au 34, bd Émile Augier, 9 au 11, rue Jules Claretie, 29 au 31, rue de la Pompe. — Pét. : M. DE GAGNY, Association de l'Ecole GERSON, 31, rue de la Pompe, 75116 PARIS. — Arch. : Cabinet Atelier d'Architecture CHAMPETIER DE RIBES, 20 bis, rue du Maréchal de Lattre de

Tassigny, 78000 VERSAILLES. — Extension et la restructuration aux sous-sol, rez-de-chaussée et 1^{er} étage avec création d'une cage d'escalier et d'une façade sur cour et modification des façades sur rue de 2 bâtiments à usage d'enseignement privé. S.H.O.N. créée : 128,18 m². — Date de la décision : 15-01-2007.

17^e arr. (PC-075-017-06-V-0032). — 2, av. Stéphane Malarmé. — Pét. : M. Gérard LEROY, ASSOCIATION DIOCESAINE DE PARIS, 7, rue Saint Vincent, 75018 PARIS. — Arch. : M. Hervé MONTAUFFIER, 141, bd Murat, 75016 PARIS. — Ravalement extérieur de la totalité des façades de l'église Sainte-Odile et ravalement intérieur avec mise en lumière de la nef. Edifice concerné par une Inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 14-05-2001. — Date de la décision : 16-01-2007.

18^e arr. (PC-075-018-05-V-0109). — 32, bd de la Chapelle, 47, rue Philippe De Girard. — Pét. : M. Bernard SALADIN, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 98, quai de la Rapée, 75012 PARIS. — Arch. : Cabinet POINT JAUNE ARCHITECTURE, 224, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Travaux en vue du changement de destination de locaux à rez-de-chaussée, à usage de commerce en bureau, avec modification de l'aspect extérieur. — Date de la décision : 17-01-2007.

18^e arr. (PC-075-018-06-V-0091). — 80, rue Marcadet. — Pét. : Mme Elsa HASAN, 14, allée des Enfants 72200 TORCY. — Travaux en vue du changement de destination de locaux à rez-de-chaussée, à usage de cabinet de kinésithérapie en habitation (1 logement créé). — Date de la décision : 18-01-2007.

18^e arr. (PC-075-018-02-P-0061-M2). — 7 au 33, rue Belliard, 24 au 36B, rue Championnet, 143 au 149, rue des Poissonniers. — Pét. : M. Jean-Marie LIENART, REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIEN-R.A.T.P., 1, rue Philidor, 75020 PARIS. — Arch. : Cabinet BEGUIN - MACCHINI, 43, rue de Nantes, 75019 PARIS. — Modification partielle des façades d'un bâtiment de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, à usage de locaux sociaux (surface inchangée) et de stationnement (nombre de places inchangé). Modificatif aux PC n^{os} 075-018-02-P-0061 et 075-018-02-P-0061M1 délivrés les 02-05-2003 et 01-06-2004. — Date de la décision : 17-01-2007.

18^e arr. (PC-075-018-04-V-0089-M1). — 49, rue des Poissonniers. — Pét. : M. Patrick MASUREL, FINANCIERE ARTHUS BERTRAND, 34, bd Haussman, 75009 PARIS. — Arch. : Cabinet GRAAM S.A.R.L., 53, rue Marceau, 93100 MONTREUIL. — Modification partielle des façades sur cour d'un bâtiment de 3 étages en fond de parcelle, à usage d'habitation (16 logements au lieu de 10) et de graphiste-photographe, avec création de 4 mezzanines dans le volume du rez-de-chaussée, suppression des bureaux projetés, déplacement de l'implantation du patio - S.H.O.N. créée : 227,90 m². Modificatif au PC-075-018-04-V-0089 délivré le 27-06-2005. — Date de la décision : 16-01-2007.

18^e arr. (PC-075-018-04-V-0045-M1). — 43, rue du Nord. — Pét. : Mme Claire LANLY, S.I.E.M.P., 29, bd Bourdon, 75180 PARIS CEDEX 04. — Arch. : Cabinet OPERA - M François GRUSON, 31, rue Louis Rolland, 92120 MONTROUGE. — Modification de la hauteur du bâtiment, réaménagement intérieur avec modification de l'aspect extérieur aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage d'un bâtiment à usage d'habitation et d'atelier. Modificatif au PC-075-018-04-V-0045 délivré le 09-06-2005. S.H.O.N. créée : 215 m². S.T. : 116 m². Hauteur du projet : 12 m. — Date de la décision : 17-01-2007.

20^e arr. (PC-075-020-06-V-0058). — 1 au 2, passage Savart, 79 au 81, rue des Haies. — Pét. : M. Antoine BOUR, O.P.A.C. OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION, 49 rue du Cardinal Lemoine, 75005 PARIS. — Arch. : M. François JAHEL, 9 rue Elisabeth, 94200 IVRY SUR SEINE. — Réhabilitation d'un ensemble de 5 bâtiments à rez-de-chaussée et 1 étage et construction d'un bâtiment de 1 étage à usage d'habitation (9 logements créés) et d'ateliers d'artistes avec modification des façades sur rue et cour. S.H.O.N. créée : 315 m². Hauteur du projet : 10 m. S.T. : 1 069 m². — Date de la décision : 15-01-2007.

20^e arr. (PC-075-020-06-V-0063). — 60 au 70, rue Saint-Blaise, 75 au 89, rue des Orteaux, 2 au 22, rue du Clos. — Pét. : M. Jean-François DANON, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 98, quai de la Rapée, 75012 PARIS. — Arch. : M. Ivan LAMBOLEY, 7, rue des Immeubles Industriels, 75011 PARIS. — Fermeture et couverture du hall d'entrée à rez-de-chaussée avec remplacement des grilles par des portes vitrées, création d'une verrière et modification du portail d'accès sur rue d'un groupe scolaire. — Date de la décision : 19-01-2007.

20^e arr. (PC-075-020-06-V-0068). — 6, rue de la Réunion. — Pét. : M. Guillaume DAIROU, 6, rue de la Réunion, 75020 PARIS. — Surélévation de 1 étage d'un bâtiment de 2 étages à usage d'habitation avec ravalement des façades sur rue et cour. S.H.O.N. créée : 43 m². S.T. : 45 m². Hauteur du projet : 12 m — Date de la décision : 15-01-2007.

Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007.

5^e arr. (PD-075-005-06-V-0016). — 14 au 16, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 43 au 45, rue Poliveau. — Pét. : M. Christian GILLARD représenté par M Voisin, SOCIETE JAMBIER IMMO, 166, bd Montparnasse, 75014 PARIS. — Création de 2 baies au 1^{er} étage, côté rue Geoffroy St-Hilaire d'un bâtiment à usage d'habitation. — Date de la décision : 15-01-2007.

6^e arr. (PD-075-006-06-V-0022). — 118 au 122, rue de Vaugirard. — Pét. : M. Jean-Marc COLY, Sté EUROFONCIERE 2, 173, bd Haussmann, 75008 PARIS. — Arch. : M. FREMIOT, 23, rue des Grands Augustins, 75006 PARIS. — Date de la décision : 17-01-2007.

8^e arr. (PD-075-008-05-V-0067). — 8B au 10, rue Boissy d'Anglas. — Pét. : M. Armand HADIDA, S.A. L'ECLAIREUR, 29 bis, rue des Francs-Bourgeois, 75004 PARIS. — Arch. : ATELIER VERTICAL, 92, rue Bobillot, 75013 PARIS. — Démolition partielle de planchers de la mezzanine et de circulations verticales de locaux à usage de commerce. — Date de la décision : 16-01-2007.

8^e arr. (PD-075-008-06-V-0074). — 92 au 96B, bd Haussmann, 35, rue Pasquier, 74 au 80, rue d'Anjou. — Pét. : M. Dominique POISSONNET, THE ROYAL BANK OF SCOTLAND - RBS, 8, rue Lavoisier, 75008 PARIS. — Démolition partielle de plancher au 1^{er} étage d'un local à usage d'agence bancaire S.H.O.N. à démolir : 16 m². — Date de la décision : 19-01-2007.

9^e arr. (PD-075-009-06-V-0039). — 52, rue Jean-Baptiste Pigalle, 55, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : Mme TCHIEN HWEN-YING, Sté SCI LEOLYN, 62, rue de la Rochefoucauld, 75009 PARIS. — Arch. : Mme Stéphanie GRIMARD, 69, rue d'Hauteville, 75010 PARIS. — Démolition d'une partie de la toiture et la réouverture de 2 fenêtres sur façade d'un immeuble de 5 étages, à usage d'habitation et de commerce — Date de la décision : 16-01-2007.

11^e arr. (PD-075-011-06-V-0035). — 25, rue Camille Desmoulins, 13, rue Saint-Maur. — Pét. : Mme Danielle HIVERNAUD, S.A. S.E.M.I.D.E.P. STE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE, 3-11, rue Louise Thuliez, 75019 PARIS. — Arch. : M. Michel FERRANET, 11, passage Saint-Bernard, 75011 PARIS. — Démolition d'appentis coté cour et suppression de l'ensemble des souches de cheminées en toiture. S.H.O.N. à démolir : 3 m². — Date de la décision : 15-01-2007.

11^e arr. (PD-075-011-06-V-0041). — 77, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. Fernand KHALIFA, S.C.I. du 77, rue Saint-Antoine, 3, rue René Boulanger, 75010 PARIS. — Arch. : Cabinet CADENCE, 9, rue Réaumur, 75003 PARIS. — Démolition de la toiture d'un bâtiment, à usage de bureau. — Date de la décision : 18-01-2007.

13^e arr. (PD-075-013-05-V-0003). — 120 au 126, av. de Choisy, 18 au 24, rue du Docteur Magnan. — Pét. : M. LYNCH, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. R.I.V.P., 4, place

Saint-Thomas d'Aquin, 75007 PARIS. — Démolition d'un ensemble de bâtiments sur cour à rez-de-chaussée, de 1, 3 et 4 étages, à usage d'habitation, de stationnement et d'appentis, 1ère phase. 120 et 122, av. de Choisy : bâtiments D et E 124, av. de Choisy : bâtiments A, C, D et E 126, av. de Choisy : bâtiments H et I. Démolition d'un ensemble de bâtiments sur cour à rez-de-chaussée, de 1, 3 et 4 étages, à usage d'habitation et de stationnement — Date de la décision : 15-01-2007.

13^e arr. (PD-075-013-06-V-0033). — 2 au 70, rue du Javelot. — Pét. : Mme Françoise SOUCHAY, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE, 94/96, quai de la Rapée, 75570 PARIS CEDEX 12. — Démolition d'un bâtiment d'un étage à usage de crèche — Date de la décision : 15-01-2007.

14^e arr. (PD-075-014-06-V-0042). — 14, impasse Florimont. — Pét. : Mme Nathalie WAJEMAN, 14, impasse Florimont, 75014 PARIS. — Démolitions d'une partie du plancher des combles et de la toiture du bâtiment de 1 étage, à usage d'habitation. — Date de la décision : 19-01-2007.

14^e arr. (PD-075-014-06-V-0043). — 25 au 25B, villa d'Alésia. — Pét. : M. HENNO, 25 bis, villa d'Alésia, 75014 PARIS. — Arch. : M. Claude GINGOLD, 22, rue Charles Desvergues, 92190 MEUDON. — Démolition d'une partie de la toiture-terrasse d'un bâtiment de 2 étages à usage d'habitation. — Date de la décision : 19-01-2007.

14^e arr. (PD-075-014-06-V-0044). — 42, rue Cabanis. — Pét. : M. Angelko BASIC, Sté KALISTE IMMOBILIER, 57, rue Daguerre, 75014 PARIS. — Démolition d'une partie de la toiture-terrasse du bâtiment d'un étage, locaux à usage de bureau. — Date de la décision : 19-01-2007.

15^e arr. (PD-075-015-04-V-0019). — 5B, rue Saint-Charles, 10 au 26, rue Viala, 36 au 44, rue du Docteur Finlay. — Pét. : M. Gille BAYON DE LA TOUR, S.C.I. VIALA FINLAY / OGIC, 47, 49, av. Edouard Vaillant, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Démolition d'un ensemble de bâtiments de R+1 et R+2 étages et de parties de planchers et de murs d'un bâtiment de R+9 étages (Tour Lopez) et de 2 niveaux de sous sol, l'ensemble à usage d'habitation et de bureau — Date de la décision : 15-01-2007.

15^e arr. (PD-075-015-06-V-0020). — 2 au 6, bd du Montparnasse, 144 au 146, rue de Vaugirard, 130 au 142, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. Gérard LEMONNIER, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, 3, av. Victoria, 75004 PARIS. — Arch. : M. Philippe GAZEAU, 21, rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS. — Démolition d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée et R + 1 étage + combles à usage d'activités — Date de la décision : 15-01-2007.

15^e arr. (PD-075-015-06-V-0023). — 205 au 221, rue de Vaugirard, 31 au 43, rue des Volontaires, 20 au 34, rue du Docteur Roux. — Pét. : M. Marc MORTUREUX, INSTITUT PASTEUR, 28, rue du Docteur Roux, 75015 PARIS. — Arch. : M. Jean-François LAURENT, 89, rue La Fayette, 75009 PARIS. — Démolition d'escaliers, de planchers, de murs et de cloisonnement du rez-de-chaussée au 2^e étage, d'un bâtiment à usage d'équipement collectif privé. — Date de la décision : 18-01-2007.

15^e arr. (PD-075-015-06-V-0040). — 5B au 11, rue Saint-Charles, 10 au 26, rue Viala, 36 au 52, rue du Docteur Finlay. — Pét. : M. Gilles BAYON DE LA TOUR, S.C.I. VIALA FINLAY / OGIC, 47-49, av. Edouard Vaillant, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Démolition partielle d'un mur périphérique et de 2 poteaux d'un local à usage d'activité — Date de la décision : 16-01-2007.

16^e arr. (PD-075-016-06-V-0028). — 88, av. Kléber, 2, rue Léo Delibes. — Pét. : M. Jacques AUGUSTIN, CANCAVA, 28, bd de Grenelle, 75737 PARIS CEDEX 15. — D'une part en 1^{re} phase, les démolitions partielles de planchers, de cloisonnements aux 6^e étage, rez-de-chaussée et sous-sol, de toitures, de brisis et de terrasson, d'allèges de lucarnes, côté rue et cour et d'autre part en 2^e phase, la démolition de lucarnes sur la rue Léo Delibes

et de cloisonnements au 6^e étage d'un bâtiment de R + 6 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, à usage d'habitation — Date de la décision : 15-01-2007.

18^e arr. (PD-075-018-05-V-0070). — 138, rue de Clignancourt. — Pét. : M. Didier GABORIAUD, MPGR, Tour Gamma A-B, 75582 PARIS CEDEX 12. — Arch. : ATELIER PAC, 6, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Démolition partielle de planchers de 2 bâtiments à usage d'activité de R+1 et R+2 étages sur un niveau de sous-sol, de la verrière, de l'ensemble des cheminées et d'un escalier desservant tous les niveaux - S.H.O.N. à démolir : 228 m² — Date de la décision : 19-01-2007.

19^e arr. (PD-075-019-06-V-0049). — 8 au 18, passage Watteaux, 80 au 82, rue Curial, 70P1, rue de l'Ourcq. — Pét. : M. SALMON, S.N.C. VILETTE AUBER Groupe HOCHÉ, 73, rue Gutenberg, 75015 PARIS. — Arch. : Cabinet B&B Architectes, 6 Esplanade de la Manufacture, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. — Création d'une trémie d'ascenseur et suppression de pergola — Date de la décision : 16-01-2007.

20^e arr. (PD-075-020-06-V-0056). — 60 au 70, rue Saint-Blaise, 75 au 89, rue des Orteaux, 2 au 22, rue du Clos. — Pét. : M. Jean-François DANON, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 98, quai de la Rapée, 75012 PARIS. — Démolition d'un édicule à rez-de-chaussée dans le hall d'un groupe scolaire. S.H.O.N. à démolir : 20 m². — Date de la décision : 19-01-2007.

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 15 janvier et le 21 janvier 2007.

9^e arr. (PC-075-009-02-V-0035). — 58, rue de Clichy. — Pét. : Sté SOFEP, 45, rue Saint-Dominique, 75007 PARIS. — Arch. : M. Alain-Dominique GALLIZIA, 39 quater, rue de la Belle Feuille, 92100 BOULOGNE. — Travaux en vue du changement de destination d'un local au 1^{er} étage sur rue et cour, à usage de bureau en habitation (1 logement créé) avec modification de la façade côté rue. — Conformité accordée le : 18-01-2007.

11^e arr. (PC-075-011-03-V-0028). — 233, bd Voltaire. — Pét. : M. Jean-Louis REDON, UFC QUE CHOISIR, 9bis-11, rue Guénot, 75011 PARIS. — Arch. : M. LAKATOS, 11, rue Schoelcher, 75014 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de 2 étages sur cour, à usage d'activité et bureau avec réfection de la couverture, modification et ravalement des façades. — Conformité accordée le : 15-01-2007.

11^e arr. (PC-075-011-03-V-0028-M1). — 233, bd Voltaire. — Pét. : M. Jean-Louis REDON, UFC QUE CHOISIR, 9bis-11, rue Guénot, 75011 PARIS. — Arch. : M. LAKATOS, 11, rue Schoelcher, 75014 PARIS. — Modification partielle d'aspect extérieur avec réaménagement d'un bâtiment de 2 étages à usage d'activité et bureau. Modificatif au PC-075-011-03-V-0028 délivré le 03-10-2003. — Conformité accordée le : 15-01-2007.

13^e arr. (PC-075-013-02-V-0051-M1). — 15 au 27, quai d'Austerlitz, 20 au 28, rue Edmond Flamand, 2 au 16, rue Fulton. — Pét. : MM. Louis BAUDOIN DECAIX Michel DRESCH, S.N.C. A4C FRANCE et SEMAPA, 30, rue Marguerite Long 69,71, rue du Chevaleret, 75832 PARIS CEDEX 17. — Arch. : Cabinet OLIVIER CEMENT CACOUB, 88, av. d'Iéna, 75116 PARIS. — Modification de la distribution intérieure et des façades de deux bâtiments de 7 et 8 étages sur 3 et 2 niveaux de sous-sol, à usage de résidence-service (124 logements au lieu de 122), de bureau (25 815 m² au lieu de 25 773 m²), d'activités (1 683 m² au lieu de 1 754 m²) et de stationnement (292 places au lieu de 301). Modificatif au PC n° 075 01302 V 0051 délivré le 12-02-2003. — Conformité accordée le : 16-01-2007.

16^e arr. (PC-075-016-05-V-0010). — 4 au 6, villa Erlanger. — Pét. : M. et Mme Philippe SANLAVILLE, 13, rue Saint-Louis en l'Île, 75004 PARIS. — Arch. : M. Didier CHANSON, 2, rue Pierre

de Ronsard, 92360 MEUDON LA FORET. — Construction d'une piscine au 1^{er} sous-sol, la modification des circulations verticales, le ravalement des façades sur rue et jardin, et la modification d'aspect extérieur d'un bâtiment de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, à usage d'habitation (S.H.O.N. créée : 30,76 m²) — Conformité accordée le : 15-01-2007.

18^e arr. (PC-075-018-03-V-0016-M1). — 3, place Jacques Froment, 2 au 6, rue Carpeaux, 23 au 23B, rue Joseph De Maistre. — Pét. : Mme Simone DEBEAUPUIS-CLEMENT, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, 3, av. Victoria, 75100 PARIS RP. — Arch. : Cabinet Hélène FRICOURT-CASSIGNOL, 94, av. Emile Zola, 75015 PARIS. — Création d'un sous-sol technique. Modificatif au PC-075-018-03-PC-0016 délivré le 18-07-2003. SHON créée : 830 m². — Conformité accordée le : 19-01-2007.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des chefs désinfecteurs des étuves (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.

1^o) Un concours externe (F/H) pour l'accès au corps des chefs désinfecteurs des étuves sera ouvert pour 1 poste à partir du 21 mai 2007.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

2^o) Un concours interne (F/H) pour l'accès au corps des chefs désinfecteurs des étuves sera ouvert pour 2 postes à partir du 21 mai 2007.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, comptant, au 1^{er} janvier 2007, au moins une année de services civils effectifs.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 29 janvier au 1^{er} mars 2007 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 1^{er} mars 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.

Un concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) sera ouvert pour 60 postes à partir du 23 avril 2007.

Peuvent faire acte de candidature, les adjoints administratifs des bibliothèques, adjoints administratifs ou agents administratifs de la Ville de Paris affectés dans les bibliothèques.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés du 9 février 2007 au 9 mars 2007 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs et techniques — Pièce 233 — Téléphone : 01 42 76 56 36 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 23 mars 2007 inclus, 16 h.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés sur place après le 23 mars 2007 à 16 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2007 (tarif en vigueur, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.

1^o) Un concours externe pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira pour 6 postes à partir du 25 juin 2007 à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un baccalauréat, d'un diplôme homologué au niveau IV ou d'un diplôme délivré dans un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et assimilé au baccalauréat. Les candidat(e)s ne possédant pas un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir.

2^o) Un concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira pour 4 postes à partir du 25 juin 2007 à Paris ou en proche banlieue.

Il est réservé aux adjoint(e)s administratif(-ve)s des bibliothèques de la Commune de Paris, ainsi qu'aux agent(e)s administratif(-ve)s et aux adjoint(e)s administratif(-ve)s affecté(e)s dans les bibliothèques, départements, ou services où sont affecté(e)s les assistant(e)s des bibliothèques de la Commune de Paris, justifiant de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2007.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 12 février au 22 mars 2007 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 12 février au 22 mars 2007 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 22 mars 2007 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE